

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Bäuerliches Einkommen</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 24.04.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Barras, François  
Bernet, Samuel  
Burgos, Elie  
Caroni, Flavia  
Clivaz, Romain  
Gsteiger, Christian  
Künzler, Johanna  
Mach, André  
Meyer, Luzius  
Reymond, François-L.  
Rinderknecht, Matthias  
Salathe, Laura  
Schnyder, Sébastien  
Strohmann, Dirk  
Terribilini, Serge  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bernet, Samuel; Burgos, Elie; Caroni, Flavia; Clivaz, Romain; Gsteiger, Christian; Künzler, Johanna; Mach, André; Meyer, Luzius; Reymond, François-L.; Rinderknecht, Matthias; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Strohmann, Dirk; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bäuerliches Einkommen, 1966 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	3
Landwirt (Beruf)	18
Tierische Produktion	20
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	21
Raumplanung und Wohnungswesen	21
Bodenrecht	21
<b>Sozialpolitik</b>	21
Sozialversicherungen	21
Invalidenversicherung (IV)	21
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	21
Parteien	21
Grosse Parteien	21
Liberale Parteien	22
Verbände	22
Landwirtschaft	22

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>FK-NR</b>	Finanzkommission des Nationalrats
<b>ETH</b>	Eidgenössische Technische Hochschule
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>BOM</b>	Branchenorganisation Milch
<b>SMP</b>	Schweizer Milchproduzenten
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>Agroscope</b>	Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>VKMB</b>	Kleinbauern-Vereinigung
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>GVO</b>	gentechnisch veränderter Organismus
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>SAB</b>	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
<b>SBLV</b>	Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband
<b>LwG</b>	Landwirtschaftsgesetz

---

<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>CdF-CN</b>	Commission des finances du Conseil national
<b>EPF</b>	École polytechnique fédérale
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>IP-Lait</b>	L'Interprofession Suisse de la filière lait
<b>FPSL</b>	Fédération des producteurs suisses de lait
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>Agroscope</b>	Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>VKMB</b>	Association des petits-paysans
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>OGM</b>	Organisme génétiquement modifié
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>SAB</b>	Groupement suisse pour les régions de montagne
<b>USPF</b>	Union suisse des paysannes et des femmes rurales
<b>LAgr</b>	Loi sur l'agriculture

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

### Landwirtschaft

#### Rétrospective annuelle 2021: Agriculture

En cette année 2021, l'agriculture suisse a souffert du mauvais temps, du gel du printemps et des fortes précipitations qui ont plombé l'été. Les **récoltes se sont effondrées** par rapport à l'année précédente, les pertes se chiffrant jusqu'à -75% pour certaines cultures comme les abricots, résultant à une augmentation des importations de certaines denrées alimentaires. Tant les pommes de terre, les carottes, les oignons que les vignobles ou les céréales ont été touchés par une météo maussade. La production de miel a également été mise à mal, avec des récoltes qui n'avaient jamais été aussi basses depuis quinze ans. Seules les pommes semblent plus ou moins épargnées par cette situation catastrophique.

L'année 2020 avait été, en comparaison, extrêmement bonne ce qui a eu une répercussion sur le **salaire moyen** des agriculteurs et agricultrices, avec une augmentation de 7.5 pour cent du revenu par unité de main-d'œuvre familiale comme l'ont dévoilé des chiffres publiés en octobre de cette année. Il faudra donc attendre le dernier trimestre de l'année 2022 pour savoir si les mauvaises récoltes auront eu un impact sur les revenus paysans.

Afin de réduire les conséquences de telles situations, la mise en place d'une assurance contre les pertes de récoltes agricoles a été, une nouvelle fois, évoquée au Parlement. En effet, c'est l'une des mesures qui était prévue dans le cadre de la **Politique agricole 22+** (PA 22+) du Conseil fédéral. Mais la décision prise par les deux chambres, au début de l'année, de suspendre temporairement la PA 22+ n'aura pas permis de résoudre ce problème, ainsi que d'autres qu'abordent les plans du Conseil fédéral dans la PA 22+. Alors que la décision a été relativement claire au Conseil des Etats, elle a été autrement plus serrée au Conseil national (100 voix contre 95 et 1 abstention). La majorité des deux chambres a estimé que la vision du Conseil fédéral allait, entre autres, mener à une diminution du taux d'auto-provisionnement, à une augmentation de la charge administrative et à une baisse des revenus agricoles. Les minorités des deux chambres auraient, quant à elles, souhaité une entrée en matière afin de pouvoir discuter de tous ces points et de mettre en œuvre certains aspects urgents, telles que les mesures sociales pour les paysannes, la mise en place d'un plafonnement des paiements directs et l'introduction de mesures écologiques plus restrictives. Afin de poursuivre les discussions, le Parlement a mandaté le Conseil fédéral de rédiger des rapports complémentaires par le biais de deux postulats (20.3931 et 21.3015). Le **budget pour la période à venir (2022-2025)** a été avalisé par les deux chambres, avec une augmentation par rapport aux propositions du Conseil fédéral, (le budget passant de CHF 13'774 à CHF 13'960 millions).

Le refus de discuter de la PA 22+ est intervenu dans une période où le **sort des femmes paysannes** était fortement discuté. Les plans du Conseil fédéral prévoyaient une amélioration de leur condition (pas de garantie de salaire, mais une refonte du système de protection sociale). Ce retardement, décidé par le Parlement, repoussait donc de quelques années ces améliorations, mais le sujet faisant aujourd'hui consensus, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées et acceptées à une large majorité afin d'agir au plus vite.

La suspension de la PA22+ s'est également faite dans le contexte de la votation par le peuple de **deux initiatives populaires touchant à l'utilisation des pesticides**. L'initiative pour une eau potable propre souhaitait octroyer des paiements directs uniquement aux agricultrices. Leurs n'utilisant pas de produits phytosanitaires, tandis que l'initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse visait une interdiction de tout pesticide de synthèse d'ici à 10 ans. Après une campagne de votation très tendue qui aura comporté son lot de menaces, les deux textes ont été refusés par le corps électoral (respectivement, par 59.78% et 59.76% de non). Bien qu'elle n'ait pas été conçue, au départ, comme un contre-projet indirect à ces deux textes, l'initiative parlementaire élaborée par la CER-CE ayant pour but de **réduire les risques liés aux produits phytosanitaires**, a été utilisée comme garantie de l'action des autorités dans ce domaine. Le texte retouché par le Parlement contient des objectifs de réduction de

l'ordre de 50% d'ici à 2027 avec des possibilités de mesures supplémentaires si les actions prévues ne se montraient pas suffisantes. En plus des pesticides, le Parlement a décidé d'inclure dans ce projet de loi des objectifs de réduction des intrants fertilisants. Cette initiative parlementaire a également été un moyen de faire passer la pilule de la suspension de la PA 22+, les deux chambres reprenant certains des objectifs environnementaux prévus par la future politique agricole.

Outre la PA 22+, le Parlement s'est attaqué à d'autres sujets, dont trois ont été particulièrement débattus. Il s'agit, premièrement, des **OGM** et de la **prolongation du moratoire** qui les touche. Ainsi, bien que le Parlement a décidé de le prolonger de quatre années supplémentaires (il fait foi depuis la votation populaire de 2005), de vives discussions ont ébranlé ce qui faisait jusqu'à présent quasi-consensus. En effet, le Conseil des Etats veut, et c'est une première, ouvrir une brèche dans la rigidité de ce moratoire, en excluant les nouvelles techniques de modification du génome (à l'exemple de la technologie CRISPR/CAS9). La décision s'est prise par un vote très serré (21 voix contre 21 et 2 abstentions, le président faisant pencher la balance) et créé une divergence avec la chambre du peuple. Cette dernière devra donc se prononcer à nouveau sur ces nouvelles technologies, alors même qu'elle avait déjà refusé deux propositions minoritaires allant dans le même sens lors de la première lecture du texte de loi.

Deuxièmement, les parlementaires se sont, une nouvelle fois, écharpés sur le sort réservé à la **production sucrière**, le traitement de l'initiative parlementaire Bourgeois (plr, FR) trouvant enfin un terme. Depuis plusieurs années, la production sucrière suisse souffre, d'une part, des fluctuations du marché européen et, d'autre part, des difficultés liées à la production de cette racine après que les autorités ont décidé de retirer l'autorisation d'utilisation de certains pesticides (de la famille des néonicotinoïdes). Le Parlement a donc décidé d'inscrire dans la Loi sur l'agriculture (LAgr) une garantie d'aide financière de CHF 2100 par hectare ainsi qu'une protection douanière de l'ordre de CHF 70 par tonne de sucre importé. Ces aides temporaires tomberont en 2026.

Troisièmement, le **bien-être animal** a également suscité son lot de discussions au sein de Bundesbern. En cause, deux initiatives populaires touchant à ce sujet: l'initiative pour une interdiction de l'expérimentation animale et l'initiative contre l'élevage intensif ainsi que son contre-projet proposé par le Conseil fédéral. En ce qui concerne la première de ces deux initiatives, elle n'a trouvé aucun relais parmi les parlementaires des deux chambres. Les propositions d'élaboration d'un contre-projet direct ou indirect, provenant du groupe des Verts ou des Verts/libéraux, ont toutes été refusées. Quant à la deuxième initiative et son contre-projet, débattus par le Conseil national lors de la session d'hiver, ils n'ont pas réussi à convaincre une majorité d'élus.e.s. La proposition de renvoi en commission pour élaboration d'un contre-projet indirect n'aura pas eu plus de chance, étant rejetée par la quasi-totalité des membres des groupes du Centre (à l'exception des parlementaires du PEV), du PLR et de l'UDC; la gauche et les verts/libéraux ne récoltant que 81 voix (contre 106). Les deux initiatives seront traitées en 2022 par le Conseil des Etats, avant que la population ne puisse, à son tour, s'exprimer.

Finalement, lorsqu'on se penche sur la **résonance médiatique** qu'aura eu l'agriculture en 2021, on s'aperçoit que ce thème aura surtout trouvé un écho lors des mois et semaines précédant la votation du 13 juin sur les deux initiatives s'attaquant aux pesticides. Mais au-delà de cette votation, ce chapitre de la politique suisse n'a pas soulevé d'autres débats dans les médias, outre le loup qui fait parfois les gros titres, lorsque sa faim est trop grande (cf. figure 1 sur l'évolution des médias 2021 en annexe).<sup>1</sup>

## Agrarpolitik

La politique agricole de la Confédération n'a **pas** subi en 1966 **de modifications essentielles**. Toutefois, les tendances à promouvoir les réformes de structures et à libéraliser un peu l'application de la loi sur l'agriculture se sont renforcées.

Deux rapports importants ont été publiés, qui ont confirmé les pratiques suivies auparavant plus qu'ils n'ont suscité de nouveaux développements. Le **Troisième Rapport sur l'agriculture**, daté du 10 décembre 1965, a porté sur l'évolution survenue depuis la publication, en 1959, du Deuxième Rapport qui déjà avait mis l'accent sur la nécessité d'accroître la productivité. Il a mis en évidence l'**amélioration**, parallèle à celle des revenus ouvriers dans l'industrie, **des revenus du travail agricole**; pour cela, il s'appuie sur les statistiques de comptabilités établies par le secrétariat de l'Union suisse des paysans, les «chiffres de Brougg», mais il marque la différence entre les exploitations de plaine et celles de montagne. En plaine, selon les données de Brougg, le revenu du travail agricole atteint presque (95 %) la parité avec celui du travail dans l'industrie. En montagne, la hausse des revenus est correspondante, mais ceux-ci, restant à 40 pour cent en dessous de ceux de plaine, doivent faire l'objet de mesures d'encouragement spéciales. Le rapport envisage pour l'avenir une meilleure adaptation de la production aux conditions naturelles et économiques, l'agrandissement des exploitations par l'extension des surfaces et le développement des branches de culture intensives, la hausse de l'aide financière aux améliorations structurelles, des subventions affectées au soutien des secteurs peu favorisés, ainsi que l'application plus large des méthodes modernes d'élevage.

Le Troisième Rapport a reçu un **accueil** en général **favorable**. L'Union suisse des paysans, tout en reconnaissant le sérieux et l'optimisme du rapport, a critiqué cependant le fait qu'on n'ait pas assez tenu compte des facteurs défavorables. Au Conseil national, plusieurs interventions se portèrent sur l'amélioration des structures, d'autres sur les mesures de protection. Ainsi Broger (ccs., AI) et Ami (rad., SO) plaidèrent contre la tendance à industrialiser l'élevage, en particulier celui des porcs. Au Conseil des Etats, après que le rapporteur Danioth (ccs., UR) se fut fait le porte-voix de diverses doléances paysannes, le président Schaffner insista sur la nécessité, imposée par l'intégration européenne, de rendre l'agriculture suisse plus concurrentielle. Les deux Chambres prirent acte du rapport sans opposition.<sup>2</sup>

Die im vergangenen Jahr vom Schweizerischen Bauernverband (SBV) erstmals angezeigte Öffnung gegenüber **Direktzahlungen** wurde dieses Jahr präzisiert. So betonte der SBV erneut seine strikte Ablehnung von generellen Direktzahlungen und verlangte, dass Ausgleichszahlungen – mit Ausnahme der Kinder- und Familienzulagen – an spezifische Leistungen für die Allgemeinheit geknüpft werden. Er nannte folgende Bereiche: Den Ausgleich von erschwerten Produktionsbedingungen ausserhalb der Talzone; die Förderung der Tierproduktion in kleinen und mittleren Betrieben; Umstellbeiträge für die Reduktion des Tierbestandes auf den vom Gewässerschutzgesetz geforderten Maximalwert; Abgeltung des Ertragsausfalls bei einer Umstellung auf integrierten oder biologischen Landbau oder zu extensiveren Bewirtschaftungsformen; Abgeltungen für die Schaffung von Biotopen und ökologischen Ausgleichsflächen und für deren Unterhalt. Mit dieser Aufzählung hat der SBV nach Ansicht von Kritikern allerdings den politisch heiklen Bereich der Direktzahlungen zum Zwecke der Produktionslenkung – zum Beispiel Stilllegungsbeiträge für Brotgetreideproduzenten – umgangen. Ein vom Nationalrat überwiesenes Postulat Berger (svp, VD; Po. 88.409) verlangt die Beschränkung der Direktzahlungen auf kleine und mittlere Betriebe und ausschliesslich zur Verbesserung von deren Wettbewerbsfähigkeit.

Daneben betonte jedoch auch der Direktor des SBV, M. Ehrler, dass die Landwirtschaftspolitik nicht überkommene Strukturen erhalten dürfe und deshalb Strukturermassnahmen nicht weiter ausgebaut werden sollten. Er forderte die Bauern auf, eine offensivere Haltung einzunehmen und zum Beispiel die Produktequalität zu fördern, eine Verbesserung der Vermarktungsorganisation anzustreben und in Zukunft auch **Verdienstmöglichkeiten ausserhalb der Nahrungsmittelproduktion** zu suchen. Unter letzteres fiel nicht nur der für viele Betriebe durchaus traditionelle Nebenerwerb durch abhängige Lohnarbeit, sondern auch Aufgaben im Bereich der Umweltpflege oder dem wachsenden Freizeitmarkt, etwa Ferienangebote auf dem Bauernhof. Der Nationalrat überwies zwei Postulate, die vom Bund die Unterstützung für die Einrichtung von touristischen Unterkünften in

Landwirtschaftsbetrieben fordern.<sup>3</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 06.10.1989  
SERGE TERRIBILINI

L'**agriculture helvétique** semble entrer dans une zone de turbulences qui pourrait tendre à une restructuration en profondeur de son système. L'environnement international fait pression de façon toujours plus insistante; pris en tenaille entre les demandes de libéralisation du GATT et de la CE, le protectionnisme suisse est sur la défensive. Au GATT, lors des négociations ayant eu lieu en 1989 dans le cadre de l'Uruguay round, le principal sujet de désaccord portait sur l'agriculture. De même, lors de la rencontre entre J.-P. Delamuraz et Carla Hills, représentante du président des Etats-Unis pour les affaires commerciales internationales, ce fut le seul point de discordance notable; si les Etats-Unis désirent un démantèlement du soutien à l'agriculture, ils ne voient, par contre, aucun inconvénient aux paiements directs non liés à la production.

Mais le Département fédéral de l'économie publique ainsi que l'Union suisse des paysans sont opposés à une généralisation de cet instrument qui tuerait, selon eux, l'esprit d'entreprise. La pression sur les structures agricoles helvétiques provient également de l'intérieur où les **paiements directs** et l'urgence des problèmes écologiques sont les questions clefs autour desquelles s'articulent les nombreuses propositions qui se font jour sur le dossier agricole. C'est au sein des Chambres et dans les initiatives qui suivirent celle dite «en faveur des petits paysans» que ces idées émergent. Deux motions et une initiative parlementaire furent déposées dans la foulée du bon score réalisé par l'initiative précitée, ayant toutes pour fondement ce couple paiements directs – protection de l'environnement. La motion Ruckstuhl (pdc, SG) (89.451) demande au Conseil fédéral une révision de la loi sur l'agriculture suivant cette nouvelle orientation. Celle du radical P. Wyss (prd, BS) (89.473) souhaite que des mesures soient prises en faveur des exploitations agricoles familiales et respectueuses de l'environnement. Enfin, l'initiative parlementaire Neukomm (ps, BE) (89.236) désire l'extension des paiements directs afin d'assurer le maintien d'une agriculture saine et rationnelle et propose des prestations particulières à titre écologique. Des taxes seraient prélevées sur les engrais et les produits polluants pour financer en partie cette politique.<sup>4</sup>

#### POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 18.12.1990  
SERGE TERRIBILINI

Pour revaloriser le revenu paysan, les organisations paysannes ont présenté, comme chaque année, leurs **revendications en matière de fixation des prix**. L'USP a demandé une majoration du prix de base du lait de cinq centimes par litre ainsi que des contributions sous forme de paiements directs liés à la surface. Cela correspondrait à une somme de 300 millions de CHF en faveur de l'agriculture. Cependant, la centrale de Brugg a renoncé à revendiquer des augmentations de prix pour le bétail de boucherie et les céréales car elle estime que les conditions du marché ne s'y prêteraient pas. Le VKMB a proposé, quant à lui, une hausse du prix du lait échelonnée de 0 à 7 centimes par kilo selon l'importance du contingentement. Il s'est également prononcé pour un accroissement des contributions aux détenteurs d'animaux pour la production de viande et d'oeufs de 2000 à 5000 CHF par exploitation. Le gouvernement n'a pas répondu positivement à ces demandes, considérant que, compte tenu des engagements de la Suisse par rapport à la CE et au GATT, il devient difficile de majorer encore les prix dans l'agriculture; il préfère, pour assurer le revenu paysan, se tourner vers une solution du type paiements directs, plus compatible à la libéralisation des marchés. La décision définitive ne sera toutefois prise qu'en janvier 1991.<sup>5</sup>

#### ANDERES

DATUM: 30.12.1990  
SERGE TERRIBILINI

L'année 1990 a été marquée par un **recul du revenu paysan** qui a régressé d'environ 10 pourcents par rapport à 1989. Cela signifie que le revenu du travail journalier d'une exploitation familiale a diminué d'environ 30 CHF par jour, ce qui correspond donc à 1000 CHF par mois. Cela provient, d'une part, d'une diminution du rendement brut d'environ 200 millions de CHF et d'une augmentation des charges réelles de près de 290 millions, due notamment à la hausse des taux hypothécaires.<sup>6</sup>



VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 04.03.1991  
SERGE TERRIBILINI

Les **contributions aux frais de détenteurs de bétail de la région de montagne et de la zone préalpine 1991-92**, que le Conseil fédéral avait proposé de faire passer de 480 millions de CHF à 515 afin de revaloriser le revenu paysan avaient, en 1990, été estimées encore insuffisantes par le Conseil des Etats. Celui-ci s'était prononcé pour une somme de 550 millions. En 1991, le Conseil national a accepté facilement cette proposition.<sup>7</sup>

POSTULAT  
DATUM: 14.03.1991  
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil des Etats a transmis le postulat Reichmuth (pdc, SZ) qui prône, dans le but de rendre l'agriculture plus concurrentielle, des mesures visant à **réduire les coûts** de production agricoles, à faciliter le désendettement ainsi qu'à supprimer les dispositions qui entravent la coopération entre les entreprises ou qui renchérissent les équipements techniques.<sup>8</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 25.04.1991  
SERGE TERRIBILINI

Pour compenser ces pertes occasionnées au revenu paysan, il a décidé, par le biais d'une modification de l'ordonnance sur les **contributions aux frais des détenteurs de bétail**, de faire passer les contributions aux détenteurs de bétail de 2000 à 4500 CHF par exploitation et par an, les bases légales pour d'autres formes de paiements directs n'étant pas encore en vigueur. Le nombre des bénéficiaires a été élargi par l'augmentation de la taille limite des exploitations et des effectifs de bétail concernés (90% des entreprises sont ainsi touchées). Dans son ensemble, le revenu paysan devrait ainsi se voir revalorisé de l'ordre de 170 millions de francs (5%) par année. Pour le gouvernement, une telle mesure a l'avantage d'être compatible avec les exigences du GATT et de ne pas favoriser la surproduction.<sup>9</sup>

POSTULAT  
DATUM: 10.06.1991  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a, en outre, accepté une motion de sa commission concernant un projet de loi sur la **reconversion de la dette agricole**. Ce texte considère que si le revenu paysan devait encore souffrir notablement des négociations relatives au GATT et à l'intégration européenne, il serait judicieux de prévoir des mesures soulageant les agriculteurs devenus incapables d'assumer leurs engagements financiers (en raison de la hausse des taux hypothécaires, de la baisse des prix à la production et de la limitation des quantités produites). Le gouvernement, quant à lui, entendait transformer ce texte en postulat ; selon lui, il propose une solution trop onéreuse et certaines dispositions allant dans ce sens existent déjà dans d'autres lois. Le Conseil des États, pour sa part, a suivi la proposition du gouvernement et a transmis cette motion comme postulat. La grande chambre a encore accepté le postulat Schmidhalter (pdc, VS) demandant que les agriculteurs, à temps partiel puissent jouir de paiements directs appropriés et que les agriculteurs de montagne ne soient pas défavorisés par rapport à ceux de plaine.<sup>10</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 13.09.1991  
SERGE TERRIBILINI

En fin d'année, le VKMB a à nouveau demandé une hausse du prix du litre de lait et des paiements directs complémentaires, qu'il considérait comme urgente et nécessaire au vu de l'état économique de la paysannerie suisse. L'USP a également réclamé une **augmentation du prix du lait** ainsi que du sucre et des contributions pour les détenteurs d'animaux. Si cela devait être refusé, la centrale de Brugg a exigé que des paiements directs complémentaires soient introduits d'urgence pour combler le déficit du revenu paysan – celui-ci devrait se monter à 300 millions de CHF pour 1991 (notamment en raison de l'inflation) –, les agriculteurs ne pouvant attendre la modification de la loi sur l'agriculture pour voir leur pouvoir d'achat s'améliorer.<sup>11</sup>

POSTULAT  
DATUM: 04.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

D'autre part, le Conseil national a transmis, contre l'avis du gouvernement, le postulat de sa commission concernant la sauvegarde des **subsidés à l'exploitation**; cela concerne les 16,5 millions de francs que la Confédération versait aux participants au service de vulgarisation qui ont été biffés en tant que tel et intégrés au total de la somme des contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne. Par ailleurs, concernant le calcul de ces contributions, la grande chambre a accepté le postulat Schnider (pdc, LU) (91.3249) demandant que la pondération du temps d'alpage soit augmentée.<sup>12</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**  
DATUM: 11.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

L'initiative parlementaire Neukomm (ps, BE) a été rejetée par le Conseil national. Ce texte proposait l'introduction de paiements directs indépendants de la production pouvant prendre notamment en compte des critères d'ordre écologique. Ceux-ci auraient été financés, en partie, par des taxes sur les engrais. Cependant, et conformément à la proposition de sa commission, la grande chambre a tout de même transmis un postulat de sa commission chargeant le Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'instaurer des **paiements directs remplaçant ou compensant les subventions agricoles** actuelles et étant conforme aux exigences de la politique économique.<sup>13</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 21.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

Le revenu paysan a continué à se dégrader en 1991. Ce phénomène a deux causes principales; d'une part, la stabilité des prix (voir ci-dessous) et, d'autre part, **l'accroissement important des coûts de production** (les responsables majeurs étant l'augmentation des taux d'intérêt et le renchérissement). Ainsi, selon l'USP, l'indice du pouvoir d'achat des agriculteurs avait baissé, au mois de mai, de quatre pourcents par rapport à 1990. De bonnes récoltes et des paiements directs plus élevés ne sont donc pas parvenus à compenser l'augmentation constante des coûts de production. Par rapport au salaire paritaire, le revenu paysan est ainsi toujours en retard et ce, particulièrement dans les régions de montagne; en 1991, le revenu mensuel moyen d'un paysan s'est monté à 3 300 CHF contre 3 700 chez un salarié.<sup>14</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 24.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

Parallèlement à la consultation sur la modification de la loi sur l'agriculture concernant les paiements directs, le Conseil fédéral a entamé la mise en oeuvre effective de réformes dans la politique agricole de la Confédération, à savoir assurer le revenu paysan par des contributions non liées à la production plutôt que par les prix. Pour ce faire, comme prévu, le gouvernement **a refusé d'augmenter de 5 centimes le prix de base du litre de lait comme le demandaient les organisations paysannes.**<sup>15</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 28.01.1992  
SERGE TERRIBILINI

Allant partiellement dans le sens des demandes des organisations paysannes qui réclamaient 260 à 300 millions de CHF, le Conseil fédéral a décidé, en attendant la mise en oeuvre de nouveaux paiements directs, de **revaloriser de 3%** le revenu paysan en 1992, ce qui a représenté une somme de 115 millions de CHF. La principale mesure a consisté en une augmentation des contributions aux détenteurs de bétail de 1500 CHF par exploitation (soit 6000 CHF en tout contre 4500 en 1991); la charge pour les finances fédérales fut de 80 millions de CHF. Les autres dispositions ont touché les contributions à l'exploitation du sol dans des conditions difficiles (+ 12.5 millions), les indemnités de non-ensilage (+ 10 millions), le prix de base des betteraves (+1.5 million) et les prix cible des oeufs (+ 3 millions). Comme en 1991, le gouvernement a renoncé à augmenter le prix de base du lait.<sup>16</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.03.1992  
SERGE TERRIBILINI

Dans un premier temps, le **Conseil des États a adopté** le projet du gouvernement à l'unanimité. Il n'a effectué que des modifications de détail visant à rassurer les paysans, comme, par exemple, de donner la garantie de la Confédération plutôt que du seul Conseil fédéral en matière de paiements directs.<sup>17</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 18.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le **Conseil national**, pour sa part, **fit également un bon accueil à cette modification législative.** La Chambre fut ainsi généralement unanime pour admettre la nécessité de réformer la politique agricole. **La façon de le faire divisa cependant les parlementaires.** Les bourgeois, outre qu'ils se sont inquiétés du financement des paiements directs, ont considéré ces derniers principalement sous l'angle d'une compensation des pertes de revenu dues à une déréglementation progressive, alors que la gauche et les écologistes entendaient donner un plus grand poids aux paiements directs à caractère écologique. Sous la pression de cette minorité, des modifications ont été apportées au projet initial dans le sens d'une écologisation des paiements directs. C'est ainsi que les députés, contre l'avis de leur commission, ont instauré le principe, à moyen terme (cinq ans), d'une égalité de volume entre paiements directs économiques et écologiques. Ils ont par contre refusé de subordonner exclusivement le versement de paiements directs à des prestations à caractère écologique. Par ailleurs, la chambre a encore introduit, toujours sous l'impulsion de la gauche et des verts, une limitation de l'octroi de paiements directs en fonction des revenus et de la fortune de l'agriculteur.<sup>18</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le **postulat Wanner** (prd, SO) qui demande une modification de la législation agricole de façon à ce que le travail des femmes soit mis sur pied d'égalité avec celui des hommes.<sup>19</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 02.09.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le **revenu paysan** s'est **encore affaibli** en 1992, notamment en raison de la hausse des coûts de production. Par rapport au salaire paritaire de 4100 CHF, le revenu mensuel moyen de l'agriculteur s'est monté à un peu plus de 3000 CHF, ce qui signifie un manque à gagner de 40 CHF par jour. Le salaire de l'agriculteur a ainsi connu un recul de 6.3% par rapport à 1991. Le revenu des exploitations de montagne fut d'un quart inférieur à celui des entreprises de plaine. Une étude du Groupement suisse pour les régions de montagne a montré que le salaire horaire moyen atteignait 4.90 CHF dans les exploitations d'alpage, les femmes étant encore moins bien loties.<sup>20</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 30.09.1992  
SERGE TERRIBILINI

**En septembre, l'USP, contrairement à l'année précédente, n'a pas exigé de hausse des prix agricoles, mais une augmentation du montant des nouveaux paiements directs, afin d'améliorer le revenu paysan de 3%.** La centrale paysanne a ainsi exigé 110 millions de CHF de plus que prévu. Elle a en outre proposé d'augmenter les crédits d'investissements, l'aide aux exploitations et l'amélioration foncière. Pour sa part, le VKMB a demandé des paiements directs encore plus importants (+150 millions) consacrés à promouvoir les cultures écologiques, une compensation du renchérissement pour 1991 et le maintien de la garantie des prix pour la production de lait et de céréales panifiables.<sup>21</sup>

**MOTION**  
DATUM: 02.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

La petite chambre a, par contre, **rejeté la motion Weber (adi, ZH)** qui demandait que, par le biais d'un arrêté fédéral urgent, le financement des paiements directs soit assuré presque exclusivement par les économies qu'une dérèglementation rapide de l'agriculture entraînerait. Le Conseil des États a estimé qu'une mutation structurelle trop rapide de l'agriculture serait néfaste pour les paysans et qu'une transition douce était nécessaire.<sup>22</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 12.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

**Dans le cadre de l'attribution de paiements directs,** le Conseil des États a transmis comme postulat la motion Delalay (pdc, VS) qui demandait que les petites exploitations familiales soient favorisées. Certains critères tels que le type de production, l'intensité du travail à fournir et les mesures prises contre les excédents ou en faveur de la qualité devraient ainsi être pris en compte. Cette même Chambre a par contre rejeté la motion Weber (adi, ZH) (92.3424) qui entendait, pendant une période de transition, lier le financement des paiements directs aux moyens dégagés par la réduction progressive des prix garantis, des quantités dont la prise en charge est assurée, du volume des importations et des subventions en faveur de l'agriculture.<sup>23</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

Pour sa part, **la grande chambre a accepté sous forme de postulat la motion Baumann** (pe, BE) invitant le gouvernement à uniformiser les limites de revenus et de fortunes déterminantes pour les paiements directs. Elle a fait de même avec un texte de V. Darbellay (pdc, VS) (92.3427) proposant d'étendre et de moduler les critères relatifs à la surface de l'exploitation pour le calcul des paiements directs.<sup>24</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 28.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

En fin d'année, le **gouvernement a mis en consultation les deux ordonnances destinées à mettre en application les modifications de la loi sur l'agriculture.** En 1993, CHF 150 Mio. devraient ainsi être consacrés aux paiements directs généraux et 40 millions pour les paiements directs à caractère écologique. Le texte définit les ayant droit, les montants des paiements ainsi que leurs conditions d'octroi. Pour les paiements généraux, les paysans doivent exploiter une entreprise d'au moins 3 hectares et n'utiliser comme main d'oeuvre que sept personnes au plus extérieures à leur famille. Les sommes dévolues, pour les entreprises de plus de 10 hectares, seront de CHF 1'000 par domaine en plaine et de CHF 2'000 en montagne. En plus, CHF 200 par an et par hectare seront versés. Pour les contributions écologiques, l'ordonnance définit quelles sont les formes particulièrement respectueuses de l'environnement qui méritent une indemnisation. Il s'agit de la production intégrée, de la culture biologique,

de la détention d'animaux de rente en plein air, des surfaces de compensation écologiques et de certaines surfaces assolées.<sup>25</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.04.1993  
ANDRÉ MACH

La procédure de consultation sur les deux **ordonnances relatives à la loi sur l'agriculture** instituant des **paiements directs complémentaires et des contributions pour prestations écologiques** a donné lieu à de nombreuses critiques de la part des organisations paysannes, des partis politiques et des cantons. Ainsi, l'USP et l'UDC ont jugé insuffisant le montant destiné aux paiements directs; de son côté, le VKMB, tout comme les partis socialiste et écologiste, ont demandé que la somme versée pour les contributions écologiques soit plus élevée. Quant à lui, le PRD a estimé que les réglementations pour obtenir des contributions pour prestations écologiques étaient beaucoup trop compliquées. Pour les cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les ordonnances prêteraient les grandes exploitations et les cultures spéciales, comme la vigne, les fruits et les légumes, très présentes en Suisse romande. Enfin, les cantons de la Suisse centrale (UR, AI, NW, OW) se sont inquiétés de la faible part prévue pour les régions de montagne.<sup>26</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 11.04.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Lors de l'année 2000, **le revenu agricole a augmenté de 21% selon une étude de l'OFAG**. Avec 66 200 francs de revenu annuel en moyenne, celui-ci a atteint son plus haut niveau depuis dix ans. Parmi les raisons de cette performance, l'augmentation de la production : la récolte de pommes de terre fut supérieure de 20% à 1999, celle de céréales a progressé de 15%, et le rendement de la forêt, incidemment dopé par l'ouragan «Lothar», a été deux fois plus élevé que la moyenne. Selon ces résultats, les exploitations suisses comptent en moyenne 18 hectares et emploient 1,3 unité de main-d'œuvre familiale. Ces chiffres encourageants étaient relativisés, voire contestés au quotidien par de nombreux producteurs (l'Union suisse des paysans n'annonce ainsi qu'une augmentation du revenu agricole de 10% pour l'année 2000). Les revenus mensuels demeuraient parmi les plus précaires du pays: de 2800 francs en 1999, ils ont atteint 3200 francs en 2000. Plus de 2800 exploitations ont disparu en 1999, selon l'USP.<sup>27</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 20.11.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Par rapport aux trois années précédentes – dont une augmentation remarquable de 21% en 2000 –, **le revenu agricole a marqué une nette baisse en 2001**. Les agriculteurs ont gagné en moyenne 53 300 francs par exploitation, soit un recul de 7% par rapport à la moyenne des années 1998-2000 (57 200 francs). Dans la même mesure, le salaire moyen du paysan est passé de 2892 francs en moyenne durant cette période à 2533 francs en 2001. En tout, la production agricole a atteint 7,2 milliards de francs au cours de l'année sous revue, contre 7,5 milliards l'année précédente. Cette diminution conséquente est notamment liée à la chute des prix de la viande, suite à la polémique autour de la vache folle. Les fortes pluies ont limité le rendement de la production végétale et n'ont en rien aidé au maintien de l'embellie amorcée en 2000. Cette année avait de plus pu compter sur l'amélioration impromptue du marché du bois, suite aux dégâts de «Lothar». La taille moyenne des exploitations demeure de 18 hectares, et celles-ci occupent 1,3 unité de main-d'œuvre familiale. Dans un rapport antérieur, l'OFAG mettait en garde contre la disparition des entreprises agricoles, dont un tiers ne serait pas garantie à long terme faute de moyens financiers. La libéralisation du marché implique de plus un creusement toujours plus important de l'écart entre les revenus des grandes et des petites exploitations, au moment où un quart de ces dernières ne générerait pas un revenu capable de couvrir les besoins privés.<sup>28</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 11.04.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**Le revenu agricole annuel par exploitation a peu varié** et s'est fixé à 52 600 francs (contre 53 300 en 2001). Le revenu du travail par unité de main d'œuvre familiale, valeur comparable aux salaires non agricoles, s'est monté à 30 400 francs, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport aux trois années précédentes (33 800 pour la moyenne des années 1999 à 2001). Les coûts réels par exploitation ont augmenté de 5% en comparaison avec les trois années précédentes, principalement en raison de l'augmentation des frais généraux et de ceux liés au fourrage et aux bâtiments. Au niveau des rendements bruts, la production végétale s'est retrouvée légèrement en deçà de la moyenne 1999/2001 alors que la branche laitière s'est maintenue, malgré la crise traversée. La production bovine a subi une baisse, la production porcine a peu évolué et l'élevage de volaille a présenté des valeurs plus élevées. Au total, le rendement

brut par domaine agricole a progressé de 2% par rapport à la période 1999-2001 à 194 200 francs. Les paiements directs ont augmenté de 8%, notamment en raison des mesures décidées en faveur de l'agriculture de montagne. La taille moyenne des exploitations était de 19 hectares.<sup>29</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 25.04.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a pris, en mai, un certain nombre de **mesures en faveur de l'agriculture de montagne**. Ces mesures concernaient les contributions pour les gardes d'animaux dans des conditions difficiles, celles pour l'estivage et celles par unité de gros bétail consommant du fourrage grossier. Ces **63 millions** de francs accordés étaient principalement destinés à combler les écarts de revenus croissants s'étant creusés durant la dernière décennie entre les paysans de plaine et de montagne.<sup>30</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 01.05.2002  
ROMAIN CLIVAZ

L'**USP s'est inquiétée** de la baisse du salaire annuel moyen par agriculteur. S'élevant à 30 400 francs en 2001, il avait diminué de 12 % par rapport à la période 1998-2000. De plus, l'organisation faîtière s'est montrée préoccupée par la perte d'importance du secteur primaire dans l'économie. En 2002, 4,2 % de la population active travaillait dans ce secteur, contre 4,8 % quatre ans auparavant. Ces constats ont poussé l'USP à proposer un catalogue de mesures et à appeler les consommateurs, les distributeurs ainsi que la Confédération à agir pour que l'avenir de la famille paysanne soit assuré. Elle a demandé une contribution de 50 francs par hectare sous la forme de paiements directs, rappelant que tous les fonds du crédit-cadre en faveur de l'agriculture n'avaient pas été utilisés en 2001. Le Conseil fédéral avait déjà fait un geste dans ce sens en annonçant le déblocage de 63 millions de francs en faveur des paysans de montagne, voir ici. L'organisation s'est également opposée à la suppression prévue de mesures de soutien à l'industrie laitière dans le cadre de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'UE et demandé que 20 millions de francs soient accordés à la promotion. Elle a enfin demandé que le Conseil fédéral s'engage auprès du gouvernement italien pour que soit levée la restriction de l'exportation du bétail vers l'Italie. Concernant les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, elle a rappelé sa volonté de voir la Suisse défendre une agriculture soucieuse de la sécurité alimentaire et de l'environnement. L'USP a par ailleurs réitéré son souhait de voir le prochain crédit-cadre en faveur de l'agriculture égaler l'actuel et être indexé au renchérissement des prix. La nécessité de mieux s'organiser face aux acheteurs de produits agricoles a également été considérée comme une priorité. En outre le directeur de l'USP, Melchior Ehrler, a laissé sa place à Jacques Bourgeois.<sup>31</sup>

**PETITION / EINGABE / BESCHWERDE**  
DATUM: 13.11.2002  
ROMAIN CLIVAZ

A fin novembre, l'USP a adressé une résolution au Conseil fédéral afin qu'il élabore un **système d'indemnisation pour cessation d'exploitation**. Cette mesure permettrait aux paysans dont l'exploitation périclité de se retirer volontairement de la production. Plus généralement, l'organisation faîtière a estimé qu'il était indispensable d'introduire un plan social dans le cadre des réformes agricoles, cela indépendamment du déroulement de la réforme en cours. Pas opposée par principe aux changements proposés par le gouvernement, l'USP a rappelé que le projet tendait vers une libéralisation unilatérale mettant en péril l'existence de nombreuses exploitations agricoles. Elle a également exigé des mesures urgentes de stabilisation du marché du lait étant donné les difficultés d'écoulement du lait et le problème des prix.<sup>32</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 19.11.2002  
ROMAIN CLIVAZ

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a publié en fin d'année son **rapport agricole 2002**. Son directeur, Manfred Bötsch, a estimé que les agriculteurs avaient bien digéré la réforme introduite en 1995 et qu'il n'était pas correct d'affirmer que le revenu agricole était toujours plus mauvais. Il a admis une baisse de 15% entre 1990 et 1995, mais a également ajouté qu'une certaine croissance avait eu lieu depuis. Le directeur de l'office a en outre rappelé que la réforme des structures devait être poursuivie, et cela dans le sens d'une réduction du nombre des exploitations. L'USP a réagi à cette vision optimiste et accusé l'OFAG d'embellir la situation, de n'utiliser que les chiffres étayant ses thèses et de s'immiscer de manière excessive dans le processus politique en cours.<sup>33</sup>

Selon la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon (FAT), les **revenus agricoles de 2002 ont été inférieurs à ceux des trois années précédentes**. Cette analyse se basait sur les données de 2379 exploitations agricoles qui ont tenu une comptabilité uniformisée pour les périodes analysées. La pondération des résultats individuels a permis de représenter la situation économique de 90% de la surface et de la production. Ces exploitations de référence employaient 1,3 unité de main d'œuvre familiale et 0,4 salarié sur une moyenne de 19 hectares. Le **revenu annuel du travail par unité de main d'œuvre familiale**, comparable aux salaires non agricoles, s'élevait à 30 262 francs en 2002, contre 33 835 francs en moyenne entre 1999 et 2001 (- 11%). Les régions de montagne (-16%) ont été nettement plus affectées que celles de plaine (-7%). Concernant le **revenu agricole par exploitation**, il s'est élevé à 51 500 francs pour l'année sous revue, contre 56 966 francs en moyenne pour les années 1999 à 2001. Cette diminution d'environ 10% était moins forte dans les exploitations de plaine (-6%), que dans celles de collines (-11%) et celles de montagne (-14%).<sup>34</sup>

**L'Union suisse des paysans (USP) a réagi à ce rapport** en saluant la manière nuancée et instructive de présenter la situation de la branche. Elle a rappelé la nécessité d'analyser de manière approfondie les causes de l'érosion des revenus, estimant qu'elles ne pouvaient pas être uniquement expliquées par des contraintes climatiques. L'organisation paysanne n'a pas partagé les conclusions selon lesquelles il existerait un important potentiel d'amélioration des résultats agricoles, au niveau de la productivité du travail notamment. Acceptant le constat, elle a toutefois rappelé qu'une telle évolution est liée à la réalisation d'importants investissements, difficilement réalisables par de nombreuses exploitations. Elle a également contesté le prétendu potentiel d'économies au niveau de la productivité du travail, spécialement dans la production laitière. Cette dernière branche étant particulièrement touchée par des restructurations et ses problèmes de rentabilité ne lui permettait pas d'investir.<sup>35</sup>

L'OFAG a publié le « **Rapport agricole 2003** » en fin d'année. Si, en 2002, le revenu du secteur a été inférieur de 1% à la moyenne des trois années précédentes, il a progressé de 4,7% par rapport à 2001. Pour l'année 2003, la baisse du prix du lait de 4 centimes par kilogramme, ainsi que la sécheresse, devraient toutefois affecter négativement les résultats de la branche. Une baisse de revenu d'environ 13% était ainsi attendue. La différence entre le revenu sectoriel et celui des exploitations de référence, calculée par le FAT (voir ici), s'explique notamment par la réduction des valeurs d'inventaire pour le bétail bovin. Ce document annuel a tenu à **relativiser l'affirmation selon laquelle les coûts ne cesseraient d'augmenter dans l'agriculture**. Mettant en rapport la croissance des exploitations et les variations des charges (frais de bâtiments, frais généraux d'exploitation, service des intérêts, frais salariaux...), l'analyse a permis de constater que l'évolution des coûts n'était pas le facteur décisif de la stagnation des revenus. Concernant la pertinence des indicateurs en matière de revenus, l'OFAG a estimé que le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale n'était pas assez significatif pour une analyse réaliste de la situation économique de l'agriculture. Allant de 5000 francs, dans les exploitations du quartile inférieur, à 68 000 francs, dans celles du quartile supérieur, une analyse plus fine s'imposait. De grands écarts, de 48 000 à 110 000 francs, ont également été constatés pour les revenus totaux des familles (revenus agricoles et accessoires). La part du revenu accessoire non agricole (artisanal, de service...) représentait 26% du revenu moyen d'une famille paysanne. Les auteurs du rapport ont dès lors estimé que la décision d'une famille de poursuivre son activité agricole dépendait avant tout du revenu total qu'elle peut réaliser, 5000 francs étant naturellement insuffisants. Ils ont par ailleurs rappelé que la situation allait devenir critique pour les exploitations consommant leur capital durant une période prolongée, ce qui était le cas pour environ un tiers des exploitations de référence pour la période 2000/2002. Sur mandat de l'OFAG, l'EPFZ a mis sur pied un indicateur permettant de constater que les écarts de performance entre les exploitations s'expliquaient principalement par les différences concernant la charge de travail par rapport au chiffre d'affaire. La gestion de la charge de travail est ainsi apparue comme centrale pour améliorer les résultats des exploitations. L'abandon de l'activité agricole n'étant pas forcément nécessaire, une première solution proposée était la croissance des exploitations permettant de mieux mettre à profit la ressource « travail ». Une baisse de cette charge de travail, afin de dégager du temps libre en vue d'une activité complémentaire, était également envisagée. Au niveau de l'évolution structurelle du secteur, l'abandon d'exploitations a été moins important entre 2000 et 2002 (-3116



unités, 2,2% par an) qu'entre 1990 et 2000 (-22 278 unités, 2,7% par an). Suite à l'acceptation d'un postulat du parlementaire André Bugnon (udc, VD) lors de la session d'automne 2002 (Po. Bugnon, 02.3355), le Conseil fédéral avait chargé l'OFAG de rédiger un **rapport sur la pénibilité du travail et les conséquences sociales de la nouvelle politique agricole**. Les conclusions ont été présentées de manière détaillée dans ce Rapport agricole 2003. Si le temps de travail annuel des indépendants occupés à plein temps dans l'agriculture ou la sylviculture est supérieur à celui des indépendants des autres secteurs, il a cependant diminué ces dernières années. De même dans les exploitations de références, malgré leur croissance, la charge de travail par unité de main d'oeuvre a baissé de 1990 à 2001. Quant au travail physique pénible, il a nettement reculé. Le document conclut que, d'une part, les agriculteurs n'ont pas plus de travail en raison de la réforme agricole, et que d'autre part, leur état de santé général s'est plutôt amélioré dans l'ensemble.<sup>36</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 10.03.2004  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a décidé de ne pas donner suite à une initiative cantonale neuchâteloise déposée fin 2003. Celle-ci demandait la création d'une **caisse fédérale de pension** en faveur des agriculteurs et viticulteurs.<sup>37</sup>

**MOTION**  
DATUM: 18.06.2004  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a recommandé d'accepter une motion déposée par le conseiller national radical Walter Müller (SG), demandant la **promotion de l'agrotourisme** en Suisse. Malgré ce préavis favorable, la motion a été combattue au Conseil national par la députée socialiste Barbara Marty Kälin (ZH) et la discussion renvoyée.<sup>38</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.08.2004  
ELIE BURGOS

Au mois d'août, la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon a publié les **chiffres du revenu agricole pour l'année 2003**. Par rapport à la moyenne des trois années précédentes (2000-2002), le revenu agricole par exploitation a légèrement baissé. Le revenu annuel du travail par unité de main d'oeuvre familiale et par an - valeur comparable aux salaires non agricoles - a par contre légèrement augmenté et s'est élevé à 35 900 francs, contre 32 900 francs pour la moyenne des années 2000 à 2002 (+9,1%). Cela est dû en partie, selon la station fédérale, au niveau peu élevé des taux d'intérêt. Quant au revenu agricole moyen de toutes les exploitations, il s'est élevé à 55 000 francs en 2003, ce qui correspond à un recul de 2,1% par rapport aux trois années précédentes. En région de plaine, il a diminué de 5,5%, tandis qu'il a augmenté dans les régions de collines (+1,2%) et en région de montagne (+5,1%).<sup>39</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 26.11.2004  
ELIE BURGOS

A la fin novembre, l'OFAG a publié le « **Rapport agricole 2004** », dernier bilan de la période 1999-2003. Selon ce rapport, l'agriculture suisse reste sous pression. Sa situation économique n'a guère changé, malgré d'importantes mutations au cours des 4 dernières années. L'évolution est demeurée socialement acceptable, bien que le nombre d'exploitations ait diminué de 2,5% par an. Les prestations écologiques se sont, quant à elles, sensiblement améliorées. Les revenus par unité de main d'oeuvre se sont élevés en moyenne à 40 600 francs entre 1996 et 1998 et à 41 700 francs entre 2001 et 2003. Cependant, il faut souligner que le revenu agricole reste inférieur à celui du reste de la population, et près de 70% des familles paysannes ont une activité additionnelle. Entre 1990 et 2003, ce sont près de 27 000 exploitations qui ont cessé leur activité. On dénombrait ainsi en 2003 près de 30% d'exploitations en moins qu'en 1990.<sup>40</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 05.09.2005  
ELIE BURGOS

La Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon a publié les **chiffres du revenu agricole pour l'année 2004** au mois de septembre. Par rapport à la moyenne des trois années précédentes (2001-2003), le revenu agricole par exploitation a augmenté. Le revenu annuel du travail par unité de main d'oeuvre familiale - valeur comparable aux salaires non agricoles - a nettement augmenté et s'est élevé à 39 700 francs, contre 32 200 francs pour la moyenne des années 2001 à 2003. Durant la même année, le revenu agricole par exploitation a atteint 60 500 francs, contre 53 000 francs pour la moyenne des trois années précédentes. Quant au rendement brut par exploitation, il a été supérieur de 9,4% par rapport à ces dernières. Selon la station fédérale, le résultat 2004 a été influencé de manière positive, notamment par les rendements plus élevés des grandes cultures et de la production

fourragère, ainsi que par les prix satisfaisants obtenus par la vente des fruits. En ce qui concerne les coûts réels par exploitation, ils ont augmenté par rapport à la moyenne 2001-2003. Cette hausse s'explique notamment, toujours selon la station fédérale, par l'augmentation des coûts du fourrage, par les dépenses plus importantes pour l'achat et la location des contingents laitiers, ainsi que par les coûts croissants des réparations et de la main-d'œuvre. En revanche, les intérêts des dettes ont reculé grâce à la baisse des taux.<sup>41</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 08.09.2006  
ELIE BURGOS

Le **revenu agricole pour l'année 2005** n'est pas parvenu à égaler celui de l'année précédente. Le rendement brut moyen par exploitation s'est en effet élevé à 211 000 francs, soit une baisse de 2,0% par rapport à 2005. La hausse des paiements directs a surtout été due à l'augmentation de la surface par exploitation. En région de plaine, les paiements directs ont représenté 17% du rendement brut total, dans la région des collines 25%, et en région de montagne 38%. Les coûts réels se sont élevés à 156 700 francs par exploitation, soit une hausse de 1,2% par rapport aux chiffres de l'année 2004. Cette hausse des coûts a notamment été due à la main d'œuvre et aux carburants, suite à la forte hausse du prix de ces derniers. Conséquence de ce qui précède, le revenu agricole moyen a baissé de 10% en 2005, pour s'établir à 54 300 francs par exploitation. Quant au revenu annuel du travail par unité de main d'œuvre familiale (valeur comparable aux salaires non agricoles), il a subi une baisse de 7,5% par rapport à l'année 2004 et s'est élevé à 36 700 francs en moyenne de toutes les exploitations. Les différences ont toutefois été importantes suivant les régions, mais également à l'intérieur de celles-ci. Le fait que le revenu du travail baisse moins que le revenu agricole s'explique par deux facteurs : la diminution des intérêts calculés malgré l'augmentation des capitaux propres (baisse du taux d'intérêt des obligations fédérales), et la baisse du nombre d'exploitations qui emploient de la main d'œuvre familiale.<sup>42</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 04.09.2007  
ELIE BURGOS

La Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART) a rendu public les **résultats de l'année agricole 2006** au mois de septembre. Ces résultats sont en retrait par rapport à l'année précédente. La prestation brute moyenne par exploitation s'est élevée à 226 800 francs en 2006, en légère baisse par rapport à 2005. La hausse des paiements directs a surtout été due à l'augmentation de la surface par exploitation et à l'expansion de l'élevage de vaches-mères. En région de plaine, les paiements directs ont représenté 16% de la prestation brute totale, dans la région des collines 23%, et en région de montagne 36%. Les coûts réels ont légèrement augmenté par rapport à 2005, pour s'établir à 173 900 francs par exploitation. Selon l'ART, la baisse de la prestation brute et la hausse des coûts sont les deux éléments qui expliquent le recul du revenu agricole moyen de 2,5% par rapport à 2005, à 52 900 francs par exploitation. L'évolution est d'ailleurs semblable dans les trois régions : le revenu agricole est en baisse de 2,5% en plaine, de 3,0% dans les régions de colline et de 1,8% en région de montagne en 2006. Le revenu du travail par unité de main d'œuvre familiale a, quant à lui, baissé de 6,0%, pour s'établir à 34 500 francs (2005 : 36 700 francs) en moyenne de toutes les exploitations. Cette situation s'explique par le fait que, malgré des fonds propres stables, les intérêts calculés ont fortement augmenté dans le sillage de la hausse du taux d'intérêt des obligations fédérales.<sup>43</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 04.09.2008  
ELIE BURGOS

La Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART) a rendu public les **résultats de l'année agricole 2007** au mois de septembre. Par rapport à l'année précédente, ces résultats sont meilleurs. La prestation brute moyenne par exploitation s'est élevée à 242 600 francs en 2007, soit en nette augmentation par rapport à l'année 2006 (+7%). Selon l'ART, cette situation tient d'une part à l'augmentation des prix à la production de certains produits d'origine animale ou végétale, comme les bovins, les porcs ou les légumes ; d'autre part, les surfaces de colza et de betteraves sucrières ont été étendues. Les meilleures conditions météorologiques ont également favorisé un volume de récoltes plus important. Quant aux paiements directs, ils ont augmenté en grande partie du fait que les vaches laitières bénéficient de contributions pour animaux consommant des fourrages grossiers depuis 2007. En région de plaine, les paiements directs ont représenté 16% de la prestation brute totale, dans la région des collines 23%, et en région de montagne 36%. De leur côté, les coûts réels ont augmenté par rapport à l'année précédente (+4,3%), pour atteindre 181 400 francs par exploitation. Le revenu agricole moyen a augmenté de 16% par rapport à 2006, pour s'établir à 61 100 francs par exploitation. Par rapport à la moyenne des trois années précédentes (2004-



2006), l'augmentation du revenu agricole a été de 9,4%. Quant au revenu du travail par unité de main d'œuvre familiale, il a augmenté de 14,0% par rapport à l'année précédente. Il s'est élevé à 39 500 francs en moyenne de toutes les exploitations. <sup>44</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**  
DATUM: 12.03.2009  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a examiné une initiative parlementaire Aebi (udc, BE), qui demandait que la **publicité paysagère** soit généralement autorisée en tant que **revenu accessoire** pour les paysans suisses. Mettant en avant des questions liées à la sécurité routière et les risques que peut faire courir la publicité le long des autoroutes (l'inattention faisant partie des quatre causes principales d'accidents de la route), la majorité de la commission compétente a recommandé de rejeter l'initiative en question. S'offusquant d'une part des nombreuses interdictions de faire de la publicité ayant cours et relevant, d'autre part, le peu de places susceptibles d'être concernées, mais également les revenus accessoires idoines pour les paysans, une minorité emmenée par plusieurs députés UDC a recommandé, quant à elle, l'adoption de cette initiative parlementaire. Au vote, cette dernière a réuni une large majorité de droite en sa faveur (103 voix contre 66), le PS et les Verts la rejetant en vain. <sup>45</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.08.2009  
ELIE BURGOS

La Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART) a rendu public les **résultats de l'année agricole 2008** au mois d'août. Les résultats sont en amélioration par rapport à 2007. Le revenu du travail moyen par unité de main-d'œuvre familiale s'est élevé à 41 700 francs et le revenu agricole à 64 100 francs par exploitation en 2008, soit en augmentation de 5,7% et 4,9% par rapport à l'année précédente, respectivement. Avec l'an 2000, l'année 2008 a affiché le meilleur résultat des dix dernières années. L'ART a attribué ce résultat positif à une hausse des prestations brutes (chiffre d'affaires) supérieure à celle des coûts. La prestation brute moyenne par exploitation s'est élevée à 254 300 francs, en augmentation par rapport à l'année 2007 (+4,9%). Cette évolution positive est notamment due au meilleur résultat de la production animale (production porcine, lait). A l'exception des cultures fruitières, l'année 2008 a également été positive pour la production végétale. A 51 500 francs par exploitation, le montant des paiements directs perçus a été de 1,3% inférieur au montant moyen perçu par exploitation en 2007. L'ART a expliqué cette baisse par les différentes modifications apportées au système des paiements directs (réduction du montant des contributions à la surface et des contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers réduit les recettes, notamment). Par ailleurs, les coûts réels ont augmenté par rapport à l'année précédente (+ 4,8 %) pour s'élever à 190 200 francs par exploitation. La station de recherche a notamment attribué cette hausse des coûts à l'augmentation du prix de l'énergie (et donc des carburants), directement ou indirectement responsable de l'envol du prix des engrais et des aliments pour animaux. Dans le domaine des coûts de structure, les coûts des réparations, de l'utilisation des machines en commun et du personnel, ainsi que les intérêts des dettes, ont également été en augmentation. <sup>46</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 26.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon a annoncé que, pour la première fois depuis 2006, le **revenu des paysans** a reculé de 3,6% en 2009. La chute des prix du lait et du porc ont eu raison de l'augmentation de 11,7% des paiements directs. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a annoncé que les paysans de montagne ont été moins touchés que ceux des plaines. Finalement, le nombre de personnes travaillant dans le secteur a baissé de 37 000 en dix ans pour s'établir à 167 000. <sup>47</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 25.06.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le DFE a mis en consultation un projet visant à développer la **politique agricole pour les années 2014 à 2017** et répondant à plusieurs objets adoptés par le parlement les années précédentes. Les députés ont notamment chargé le Conseil fédéral de développer les paiements directs de manière ciblée ainsi que de proposer une enveloppe financière. De manière générale, le projet vise à mieux orienter les contributions sur les objectifs constitutionnels de la politique agricole, notamment écologiques, à transférer légèrement les contributions de la production animale à la production végétale et à atteindre un auto-approvisionnement atteignant 60%. Face aux 2,8 milliards de francs actuels, le nouveau système prévoit de consacrer 13,67 milliards pour la politique 2014-2017. Il ne comporte plus que sept catégories de contribution, soit les surfaces cultivées, la sécurité de l'approvisionnement, la biodiversité, la préservation du paysage, les modes de production respectueux de

l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et l'adaptation des exploitants à cette nouvelle politique. La station de recherche Agroscope a estimé que cette nouvelle répartition permettrait une augmentation de 13% du revenu agricole et de 5% de la production de denrées alimentaires à travers une production fourragère indigène favorisée aux dépens de celle importée. Elle considère encore que la production de gros bétail baisserait de 8% suite à l'arrêt des subventions pour les animaux et que la production de lait augmenterait pour se stabiliser à 3,6 millions de tonnes dès 2013. L'USP a estimé que le projet ne prend pas assez en considération l'agriculture productrice et craint un transfert allant jusqu'à 40% des paiements directs vers des tâches non productrices. L'organisation a ainsi exigé des mesures correctives afin d'améliorer les conditions économiques des paysans, notamment une augmentation des paiements directs destinés à l'auto-provisionnement, une diminution de l'importance donnée aux critères d'adaptation et la reconduction des subventions à la production animale (voir ici). Pro Natura a critiqué l'importance trop grande donnée à l'auto-provisionnement et à la production intensive par rapport aux préoccupations environnementales. Ils mettent ainsi en comparaison les montants des paiements directs du projet, 2,8 milliards de francs, avec les 550 millions dédiés aux objectifs environnementaux. Toutefois, l'association estime que le projet du gouvernement va modestement dans le bon sens et affirme qu'il est possible d'allier production, biodiversité et protection de l'environnement. Economiesuisse a désapprouvé une politique qui ne s'oriente pas suffisamment vers l'économie de marché et juge que le soutien de la Confédération doit cibler les seules tâches constitutionnelles en faveur de l'environnement et de l'entretien du paysage. L'organisation estime qu'en réalité l'autosuffisance alimentaire est un mythe et ne dépasse pas les 20%, elle soutient donc un accord de libre-échange agricole.<sup>48</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 04.10.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'institut Agroscope a constaté des **revenus agricoles 2011** en hausse de 2,8% par rapport à 2010 malgré la chute des prix des produits agricoles. Toutefois, l'augmentation des paiements directs (+1,4%) et de la production ainsi que la diminution des coûts de productions (-0,7%) n'ont pas pu empêcher une diminution de la valeur de la production totale (-0,4%). Par ailleurs, Agroscope a évalué une diminution de 0,8% du volume de travail dans l'agriculture suisse et une augmentation de 2,1% des revenus des employés agricoles.<sup>49</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.10.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, l'OFAG a publié son **rapport agricole 2011** visant à informer sur la situation de l'agriculture et son évolution lors des vingt dernières années. Ainsi en 2010, il constate une baisse significative du revenu paysan (8,5%) et une augmentation du revenu non agricole (+0,4%) par rapport à 2009. Le revenu agricole moyen s'établit ainsi à 55 182 francs par unité de travail annuel de la famille (2009 : 60 305 francs). En ce qui concerne la balance commerciale, le volume des importations est resté stable (11,5 milliards de francs) tandis que celui des exportations a augmenté (7,8 milliards de francs, +4%). Les exportations agricoles suisses concernent principalement des produits transformés dont la matière première n'est pas forcément produite en Suisse. L'UE est restée le partenaire commercial agricole principal représentant 62% des exportations helvétiques et 77% de ses importations. Au niveau budgétaire, la part de financement public pour l'agriculture en 2010 a diminué à 6,2% des dépenses totales de la Confédération (-1,3%), atteignant ainsi 3,7 milliards de francs. Le nombre d'exploitations a continué sa réduction de 1,8% par an atteignant en 2010 un total de 59 065 unités. En outre, en 2009 le taux d'autosuffisance brut a atteint 63,3% (+2%) et celui net 56% (+1,2%). Finalement, l'OFAG y présente une stratégie « Climat pour l'agriculture » visant à réduire les gaz à effet de serre d'un tiers dans l'agriculture et de deux tiers dans le domaine de l'alimentation d'ici 2050 tout en augmentant la production et les prestations d'intérêts publics.<sup>50</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 21.09.2012  
JOHANNA KÜNZLER

Laut der Forschungsanstalt Agroscope Reckenholz-Tänikon verdienten die Bauern 2011 wieder mehr Geld, als sie es in den letzten zehn Jahren getan hatten: Besonders **Getreide-Anbauer konnten von der Einkommenssteigerung profitieren**. Pro Familienarbeitskraft stieg der Jahreslohn im Vergleich zum Vorjahr um 11,1% auf CHF 43 500, die Nebeneinkommen lagen im Durchschnitt bei CHF 26 700.<sup>51</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 13.11.2013  
JOHANNA KÜNZLER

Das **landwirtschaftliche Einkommen** war 2012 5,9% tiefer als im Vorjahr: Im Durchschnitt erwirtschaftete ein landwirtschaftlicher Betrieb in der Schweiz CHF 56 874. Der geringe Anstieg des ausserlandwirtschaftlichen Einkommens um 0,1% konnte diesen Verlust nicht abfedern. Auf die einzelne Vollzeit-Familienarbeitskraft bezogen erhöhte sich der Arbeitsverdienst hingegen leicht gegenüber 2011 auf CHF 43 700 – dies sei laut Agroscope vor allem dem stark sinkenden Zinsanspruch für das Eigenkapital bei der Berechnung des Arbeitsverdienstes zu verdanken. Bernard Lehmann, der Direktor des Bundesamtes für Landwirtschaft (BLW), zeigte sich zudem optimistisch: Die Preise für Milch und Schweinefleisch seien im Berichtsjahr dank einer geringeren Produktion angestiegen, was sich positiv auf das landwirtschaftliche Einkommen auswirken werde.<sup>52</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 30.10.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Eine Studie der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) zeigte Ende Oktober auf, dass die **Schweizer Bäuerinnen und Bauern im internationalen Vergleich besonders stark vom Staat abhängig** sind. Mit über 50% Subventionen am Gesamteinkommen der Landwirtschaft belegte die Schweiz 2012 Rang drei bei den Mitgliedsländern; nur Japan und Korea stützten ihren Agrarsektor zur gleichen Zeit noch stärker. Die OECD lobte die Schweiz zwar für ihre Reformen, die sie im Zuge der neuen Agrarpolitik eingeführt hatte. Sie wies jedoch darauf hin, dass die Schweizer Subventionen immer noch dreimal höher seien als der Schnitt aller OECD-Länder.<sup>53</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 17.11.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Nach den letztjährigen Einbussen stieg das **landwirtschaftliche Einkommen** für Einzelbetriebe 2013 wieder um 9,7% an. Im Durchschnitt erwirtschaftete ein Betrieb damit CHF 85'820, wobei beinahe ein Drittel dieses Betrags aus ausserlandwirtschaftlichen Quellen stammte. Obwohl die Hälfte der Bauernfamilien auf Diversifizierung setzte und ihr Angebot mit der Verarbeitung landwirtschaftlicher Erzeugnisse, Direktvermarktung, touristischen Angeboten etc. ausdehnte, blieb der Effekt relativ bescheiden: Für drei Viertel aller Betriebe machten diese Tätigkeiten weniger als 11% des Umsatzes aus. Bauernverbandsdirektor und Nationalrat Jacques Bourgeois (fdp, FR) äusserte sich in einem Interview kritisch zu diesen Entwicklungen. Das Einkommen der Bäuerinnen und Bauern sei immer noch 40% tiefer als in vergleichbaren Sektoren. Diesen Graben gelte es zu schliessen. Die landwirtschaftliche Betriebszählung des Bundesamtes für Statistik (BfS) zeigte ausserdem, dass die Schweizer Landwirtschaft auch weiterhin von bäuerlichen Familien geprägt ist. 98% aller Höfe gelten nach der UNO-Definition als „bäuerliche Familienbetriebe“. Ein Grossteil der Arbeitskräfte rekrutierte sich ebenfalls aus der Verwandtschaft, wobei jedoch ein Drittel von ihnen nicht entlohnt wurde. Am stärksten betroffen hiervon waren die Ehegattinnen: 19'067 Bäuerinnen arbeiteten 2013 unentgeltlich auf dem Hof ihres Mannes.<sup>54</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 01.03.2015  
LAURA SALATHE

Eine Umfrage der Agrarforschung Schweiz, einer von Agroscope und verschiedenen Partnern herausgegebenen Zeitschrift über landwirtschaftliche Forschung, beschäftigte sich im Frühjahr 2015 mit den Fragen, **wie die Schweizer Landwirtinnen und Landwirte gegenüber der Umsetzung der Agrarpolitik 2014–2017 eingestellt sind** und wie sie zu einer ökologischer werdenden Landwirtschaft stehen. Zu diesem Zweck waren 1'000 Personen mit einem landwirtschaftlichen Betrieb aus den Kantonen Aargau, Solothurn, Zürich und Graubünden brieflich befragt worden. In allen Kantonen waren jeweils 50 Prozent Bio- und Nicht-Biobetriebe zufällig ausgewählt worden (Rücklaufquote 41%). Zusätzlich waren 71 Fragebögen an Landwirtschaftsfachleute aus verschiedenen Bereichen wie etwa Politik, Verwaltung, NGOs und Forschung gesendet worden (Rücklaufquote 52%). Beide Befragungen waren im Frühjahr 2014 durchgeführt worden, also wenige Monate nach der Einführung der neuen Regelungen. Während sich die Landwirtinnen und Landwirte mit dem eigenen Betrieb grösstenteils zufrieden zeigten, beurteilten sie die derzeitige Entwicklung der Schweizer Landwirtschaft kritischer. Der Aussage «Ich beurteile die Agrarpolitik der Schweiz als gut» stimmten die Befragten durchschnittlich knapp eher nicht zu. Spannend dabei war, dass die Aussage von Landwirtschaftsbetreibenden aus der Bergzone signifikant positiver bewertet wurde als von ihren Berufskollegen und -kolleginnen aus der Tal- oder Hügelzone ( $p < 0.05$ ). Eine mögliche Erklärung dafür sei laut der Studie, dass nach den Berechnungen zur Agrarpolitik 2014–2017 (AP 14–17) die Berggebiete gesamthaft aber auch als einzelne Betriebe mehr Direktzahlungen erhielten als unter der ehemaligen Agrarpolitik.

Eine weitere Erkenntnis aus der Studie sei, dass Expertinnen und Experten und Landwirtschaftsbetreibende die Auswirkung der AP 14-17 auf das landwirtschaftliche Einkommen unterschiedlich einschätzten. Die Aussage «Die AP 14-17 wirkt sich positiv auf das Einkommen der Landwirte aus» wurde von den in der Landwirtschaft tätigen Personen eher abgelehnt, während sich die Fachpersonen der Aussage gegenüber neutral äusserten. Dieser Unterschied war deutlich signifikant ( $p < 0.001$ ).

Der Bundesrat war im Jahr 2011 davon ausgegangen, dass sich das Einkommen in der Landwirtschaft bis 2017 mit der Einführung des neuen Direktzahlungssystems um 7 Prozent steigern lassen würde. Diese Berechnung war aber unter der Annahme gemacht worden, dass sich die Betriebsleitungen unternehmerisch an die neuen Gegebenheiten anpassen würden. Wenn es nicht zu betrieblichen Veränderungen komme, würden auch nach diesem Modell sowohl Direktzahlungen als auch Einkommen eher sinken. Die Studie leitete daraus eine Argumentationskette ab, welche die unterschiedliche Beurteilung der Auswirkungen der AP 14-17 auf die Einkommen zu erklären versuchte. Während die Fachleute dieses vom Bundesrat prognostizierte Potential wahrnahmen, befürchteten die Landwirtinnen und Landwirte, mit der bisherigen Betriebsstruktur Einkommenseinbußen hinnehmen zu müssen.

Die Erkenntnisse über die Einstellungen zur Ökologisierung der Landwirtschaft erstaunten nicht sonderlich. Die Veränderung wurde von den Landwirtschaftsbetreibenden als eher positiv beurteilt. Einen Biobetrieb leitende Personen sahen die Veränderung durchschnittlich positiver als ihre übrige Berufskollegenschaft. Die Schlussfolgerung der Studie war, dass die Landwirtinnen und Landwirte teilweise nicht so auf die AP 14-17 zu reagieren schienen, wie es in den ökonomischen Modellrechnungen erwartet worden war. Ein Ansatz, diese Problematik etwas abzuschwächen, bestünde darin, den Informationsfluss zu verbessern.<sup>55</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 27.11.2015  
LAURA SALATHE

Ende November 2015 kam es in Bern zu einer **Demonstration des Bauernverbandes**, an welcher nach Schätzungen des Verbandes über 10'000 Bäuerinnen und Bauern aus der ganzen Schweiz teilnahmen. Demonstriert wurde gegen die geplanten Kürzungen des landwirtschaftlichen Zahlungsrahmens 2018-2021 in der Höhe von jährlich rund CHF 170 Millionen gegenüber dem Zahlungsrahmen der Periode von 2014-2017, welche der Bundesrat zuvor beschlossen hatte. Die Kürzungen entsprechen 5,4 Prozent des gesamten Zahlungsrahmens der vorangegangenen Periode und sollen durch Effizienzsteigerung erreicht werden, so der Auftrag des Bundes.

Die Bauernschaft war in den vergangenen Jahren immer mehr unter Druck geraten. Der starke Franken und der Preiszerfall führten zu einer starken Einkommensreduktion im landwirtschaftlichen Sektor. In vielen Fällen reiche das Einkommen nicht mehr, um getätigte Investitionen abzuführen oder neue Investitionen zu tätigen, erklärte der Bauernverband. Der Druck auf die Bäuerinnen und Bauern steige somit immer mehr an. Enttäuscht zeigten sich die Beteiligten vor allem auch, weil das Direktzahlungssystem der Landwirtschaftszahlungen durch die Agrarreform 2014 bis 2017 stark verändert worden sei und sich die Bäuerinnen und Bauern bereits an diese neue Ausgangslage hätten anpassen müssen. Der Bundesrat halte sich nun aber nicht an die Versprechen, welche er bei der Einführung des neuen Systems gegeben habe – so die Kritik der Landwirtinnen und Landwirte in verschiedenen Interviews.

Fast 20 Jahre zuvor hatte es ebenfalls eine grosse Bauerndemonstration in Bern gegeben. Damals war die Demonstration mit rund 15'000 Teilnehmenden gewaltvoll von der Polizei aufgelöst worden. Da Reizgas in die Wasserwerfer gemischt worden war, erlitten einige Demonstrantinnen und Demonstranten ernste Verletzungen. Die Demonstration im Jahr 2015 verlief jedoch ohne weitere Zwischenfälle. Friedlich zogen die Demonstrierenden durch die Gassen Berns. Einzelne Plakate, welche die Subventionskürzungen des Bundes mit den Ausgaben für das Asylwesen in Verbindung brachten, erregten die Aufmerksamkeit der Medien. Der Bauernverband distanzierte sich jedoch deutlich von diesen Aussagen.<sup>56</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 15.09.2016  
LAURA SALATHE

In seiner Botschaft zum **Bundesbeschluss über die finanziellen Mittel für die Landwirtschaft in den Jahren 2018-2021** beantragte der Bundesrat im Herbst 2016, auch in der Landwirtschaft den Gürtel enger zu schnallen. Konkret beabsichtigte er, für die Jahre 2018-2021 für die Massnahmen zur Grundlagenverbesserung und für die Sozialmassnahmen CHF 563 Mio. als Höchstbeitrag festzulegen, für Massnahmen zur Förderung von Produktion und Absatz die Grenze bei CHF 1'730 Mio. zu setzen sowie für Direktzahlungen CHF 10'985 Mio. zu budgetieren. Insgesamt lag somit der vorgeschlagene Finanzrahmen bei CHF 13.278 Mrd. und damit um CHF 514 Mio. oder 3,7 Prozent tiefer als die effektiven Ausgaben in der vorangegangenen Periode (CHF 13.792

Mrd.). Da weniger Betriebe als erwartet an den Programmen des Bundesamts für Landwirtschaft teilgenommen hatten, war der maximale Zahlungsrahmen für die Periode von 2014–2017 von CHF 13.830 Mrd. nicht vollständig ausgeschüttet worden, was dazu führte, dass die effektiven Ausgaben bei CHF 13.792 Mrd. zu liegen kamen.

Grund für die Kürzungen waren gemäss Bundesrat Schneider-Ammann der Voranschlag 2015 sowie das Stabilisierungsprogramm 2017–2019, zwei Sparpakete, welche die Bundesfinanzen entlasten sollten. In der nationalrätlichen Diskussion traf der Vorschlag aber auf Widerstand. Die Kommissionsmehrheit beantragte, die finanziellen Mittel für die Landwirtschaft auf demselben Niveau zu belassen wie in den Jahren zuvor und auf Sparmassnahmen in der Landwirtschaft zu verzichten. Dieser Antrag wurde mit 14 zu 8 Stimmen bei 2 Enthaltungen auch von der Mehrheit der Finanzkommission unterstützt. Da die Bauern und Bäuerinnen dabei seien, die Agrarpolitik 2014–2017 umzusetzen, wäre der Zeitpunkt für Sparmassnahmen denkbar schlecht. Weiter würden mit den Einsparungen Betriebe bestraft, die sich an die neuen Gegebenheiten angepasst und Investitionen getätigt haben. Zudem sei die finanzielle Lage von vielen Betrieben wegen der sinkenden Preise ohnehin schon sehr schwierig, so die Argumentation der Kürzungskritiker.

Eine Minderheit der WAK-NR beantragte analog zum Bundesrat den Zahlungsrahmen gesamthaft bei CHF 13.278 Mrd. festzulegen. In der Schlussabstimmung entschied sich der Nationalrat mit 119 zu 59 Stimmen (10 Enthaltungen) dafür, auf Sparmassnahmen in der Landwirtschaft zu verzichten und die finanziellen Mittel auf dem Niveau der Vorjahre zu belassen. Die Mehrheit setzte sich aus den geschlossen stimmenden SVP-, BDP- und CVP-Fraktionen sowie Stimmen aus allen anderen Lagern zusammen.<sup>57</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 29.11.2016  
LAURA SALATHE

Die Mehrheit der WAK-SR stellte den Sparmassnahmen des Bundesrates und dem Vorschlag des Nationalrates eine eigene Version der **finanziellen Mittel für die Landwirtschaft in den Jahren 2018–2021** gegenüber. Der ständerätliche Vorschlag entsprach den Zahlen, welche die kleine Kammer schon im Rahmen der Diskussion um das Stabilisierungsprogramm beschlossen hatte. Die WAK-SR schlug vor, CHF 563 Mio. für Grundlagenverbesserung und Sozialmassnahmen, CHF 1'747 Mio. für die Förderung von Produktion und Absatz und CHF 1'250 Mio. für Direktzahlungen zu sprechen. Mit diesem Vorschlag lag die WAK-SR gesamthaft CHF 273 Mio. über dem bundesrätlichen Entwurf und CHF 232 Mio. unter der grosszügigeren Version des Nationalrates. Zwei Minderheitsanträge von Seiten der SP-Fraktion wurden in der Ständeratsdebatte in der Wintersession 2016 diskutiert. In einem davon forderte Anita Fetz (sp, BS) den Ständerat dazu auf, dem Vorschlag des Bundesrates zuzustimmen, im anderen beantragte Christian Levrat (sp, FR), gesamthaft CHF 24 Mio. weniger zu sprechen, als die Kommissionsmehrheit beabsichtigt hatte. In der Gesamtabstimmung vermochte die Fassung der Kommissionsmehrheit die Ratsmehrheit mit 33 zu 3 Stimmen (5 Enthaltungen) zu überzeugen. Damit ging der Entwurf zurück zum Nationalrat und ins Differenzbereinigungsverfahren.<sup>58</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 07.03.2017  
LAURA SALATHE

Der **Bundesbeschluss über die finanziellen Mittel für die Landwirtschaft in den Jahren 2018–2021** gelangte im Frühjahr 2017 zur Differenzbereinigung in die grosse Kammer. Mit 152 zu 30 Stimmen (5 Enthaltungen) entschied der Nationalrat, dem vom Ständerat vorgeschlagenen Kompromiss zuzustimmen. Die unterlegene Opposition, welche dafür eingestanden war, die restriktivere Version des Bundesrates zu übernehmen, bestand aus der geschlossen stimmenden GLP-Fraktion sowie Teilen der SP- und FDP-Fraktionen. Mit diesem Entscheid stand also fest, dass insgesamt CHF 13'560 Mio. für landwirtschaftliche Unterstützungsmassnahmen in den Jahren 2018–2021 zur Verfügung stehen.<sup>59</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.03.2018  
KAREL ZIEHLI

La motion Gschwind (pdc, JU) «**Pour des revenus agricoles moins volatiles**» souhaite permettre aux agriculteurs et agricultrices de se constituer des provisions fiscales limitées dans le temps afin, qu'en cas de coup dur, ils et elles puissent avoir des réserves financières. Cela aurait plusieurs avantages selon le motionnaire, dont celui de ne pas devoir faire appel aux collectivités publiques pour obtenir un crédit sans intérêt – comme c'est le cas aujourd'hui –, en cas de passe difficile. De plus, les revenus réguliers ou supérieurs à la normale peuvent inciter les paysans et paysannes à effectuer un renouvellement d'équipement ou à procéder à des investissements que le député jurassien estime n'être pas toujours pertinents du point de vue des coûts de production. Le ministre des finances, Ueli Maurer, s'oppose à complexifier le droit fiscal qui possède déjà de nombreuses exceptions. Il estime, de plus, qu'accorder cette

exception au monde paysan laisserait la porte ouverte à d'autres secteurs, tels que le tourisme, également tributaire des conditions météorologiques. Il fait, en outre, remarquer que les producteurs et productrices peuvent souscrire à des assurances contre la grêle par exemple; un outil favorisant la stabilisation des revenus. Finalement, il précise que le Conseil fédéral suivra avec attention ce problème et n'exclut pas de proposer des solutions dans le cadre de la politique agricole, et non du droit fiscal. Les arguments du conseiller fédéral UDC n'ont, malgré tout, pas fait mouche dans son camp, qui soutient à l'unanimité la motion. Les voix du PDC ainsi que d'une majorité des élu.e.s du PBD permettent de faire pencher la balance du côté du oui (97 contre 86 et 7 abstentions). La motion sera donc débattue au sein de la chambre haute.<sup>60</sup>

**MOTION**  
DATUM: 03.03.2020  
KAREL ZIEHLI

La motion Gschwind (pdc, JU) «**Pour des revenus agricoles moins volatils**» n'aura pas tenu face aux arguments mobilisés par la majorité de la CER-CE. En effet, comme précisé par le rapporteur de la commission, Martin Schmid (plr, GR), les agricultrices et agriculteurs peuvent d'ores et déjà constituer des réserves fiscales, sous certaines conditions. Ainsi, leur permettre de constituer d'autres réserves impliquerait un traitement de faveur face à d'autres secteurs également sensibles aux aléas du climat (le tourisme par exemple).

Le Conseil fédéral est du même avis, comme l'a souligné le ministre des finances, Ueli Maurer, lors des débats en chambre. Il en a profité pour rappeler que la nouvelle politique agricole PA 22+ se penche sur ces problèmes d'aléas climatiques. Les autorités souhaitent aider les paysans et paysannes à acquérir des assurances leur permettant de faire face financièrement à la perte de récoltes.

Les sénatrices et sénateurs n'ont été que 12 à soutenir ce présent texte tandis qu'ils et elles ont été 27 à s'y opposer – avec une abstention – mettant un terme à la motion.<sup>61</sup>

### Landwirt (Beruf)

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 20.03.2015  
LAURA SALATHE

In der Wintersession 2014 (SR) und der Frühlingssession 2015 (NR) besprachen die Mitglieder der beiden Kammern die vom Kanton Genf lancierte Standesinitiative zur **Einführung nationaler Mindestnormen in der Landwirtschaft**. Die Genfer Standesinitiative forderte die Einführung eines nationalen Normalarbeitsvertrags, welcher sich nach jenem Modell des Kantons Genf richtet und insbesondere einen nationalen Mindestlohn für die in der Landwirtschaft tätigen Arbeitskräfte einführen sowie deren Arbeitsstunden landesweit nach Genfer Vorbild regeln sollte. Hintergrund dieses Begehrens waren die sehr unterschiedlich ausgestalteten Arbeitsbedingungen in den Kantonen. So war es Landwirtinnen und Landwirten beispielsweise im Kanton Glarus erlaubt, familienfremden Arbeitnehmenden für 60-66 Wochenstunden einen Bruttomonatslohn von CHF 3'170 zu bezahlen, was einem Stundenlohn von CHF 11.10-12.20 entspricht. Für die gleichen Arbeitskräfte musste im Kanton Genf ein Stundenlohn von CHF 16.60 bezahlt werden, da für 45 Wochenstunden ein Mindestbruttolohn von CHF 3'300 vorgesehen war. Die grossen nationalen Unterschiede würden jenen Betrieben einen Wettbewerbsvorteil verschaffen, welche in Kantonen wirtschafteten, in denen tiefe Mindestlöhne und hohe Wochenarbeitszeiten zugelassen sind, befürchteten die Genferinnen und Genfer.

In den beiden Kammern wurde der Standesinitiative keine Folge gegeben. Argumentiert wurde in der ständerätlichen Debatte, dass die grossen Unterschiede auch von den unterschiedlichen Branchen und regionalen Spezialisierungen der Landwirtschaft stammten und dass es nicht möglich sei, einen über alle Branchen und Regionen hinweg geltenden Mindestlohn zu definieren. Zudem wurde kritisiert, dass der in Genf geltende Mindestlohn von CHF 16.60 sehr hoch angesetzt sei und so in anderen Regionen nicht bezahlt werden könne. Teilweise überrage dieser Mindestlohn sogar die eigenen Löhne der arbeitgebenden Landwirtinnen und Landwirte. Zuletzt wurde auch erwähnt, dass sich das Stimmvolk bei der Abstimmung zur Mindestlohninitiative gegen eine nationale Regelung in diesem Bereich ausgesprochen habe und die Idee somit dem Willen des Souveräns widerspräche. Im Gegensatz zum Ständerat wurde im Nationalrat diskussionslos beschlossen, der Vorlage keine Folge zu geben.<sup>62</sup>



Wie Agroscope im September 2015 in einer Medienmitteilung festhielt, habe das **landwirtschaftliche Einkommen 2014** im Vergleich zum Vorjahr um 10.5 Prozent zugenommen. Diese Zunahme begründete Agroscope insbesondere mit einer guten Ernte sowie mit dem gestiegenen Milchpreis. Im Durchschnitt erwirtschaftete ein Betrieb CHF 67'800 – was einen 10-Jahres-Höchststand darstelle. Werden die ausserlandwirtschaftlichen Einkommen von durchschnittlich CHF 26'300 hinzugerechnet, ergibt dies ein mittleres Jahreseinkommen von CHF 94'100. Bauernvertreterinnen und -vertreter relativierten die Zahlen jedoch umgehend mit der Begründung, dass für das laufende Jahr erheblich schlechtere Zahlen zu erwarten seien.

Tatsächlich zeigten die einen Monat später vom Bundesamt für Statistik vorgelegten Zahlen für das laufende Jahr 2015 ein weitaus weniger rosiges Bild: Gegenüber 2014 reduzierte sich das Einkommen wieder um 10.9 Prozent auf einen ähnlichen Wert wie zuletzt im Jahr 2011. Die Einbussen waren auf mehrere Faktoren zurückzuführen: Am stärksten fielen der Einbruch des Milchpreises sowie der Schweinepreise – im Vergleich zum Jahr 2014 sank der Produktionswert der Schweinehaltung um 17.2 Prozent – und der starke Franken ins Gewicht.

Die Direktzahlungen des Bundes blieben nach ersten Schätzungen unabhängig von den Schwankungen im Landwirtschaftssektor auf konstanten CHF 2.9 Mrd. Der Bauernverband nutzte aber in der Folge das schlechte Jahr 2015 als Argumentationsgrundlage gegen die vom Bundesrat geplanten Einsparungen im Agrarbudget 2016 von CHF 72 Mio.<sup>63</sup>

Die **Kleinbauernvereinigung forderte** im Februar 2016 die Einführung einer **Obergrenze für Direktzahlungen**, wie die Medien Anfang 2016 berichteten. Kein Bauernbetrieb solle pro Jahr mehr als CHF 150'000 Direktzahlungen erhalten. Besonders die Beiträge für die Versorgungssicherheit wollte die Organisation anders gestalten. Ihr Vorschlag sah vor, dass alle Betriebe bis zur dreissigsten Hektare einen abgestuft sinkenden Basisbetrag erhielten. Wer mehr als 30 Hektaren bewirtschaftete, solle keine zusätzlichen Gelder mehr dafür erhalten. Hintergrund des Anliegens war, dass die Zahl der Betriebe, welche mehr als CHF 150'000 Direktzahlungen pro Jahr erhielten, zwischen den Jahren 2008 und 2014 von 268 auf 1'310 angestiegen war. Würden sowohl die Idee der Obergrenze als auch der Vorschlag der abgestuften Versorgungssicherheitsbeiträge umgesetzt und das Geld an kleinere Betriebe umverteilt, würden zwei Drittel der Schweizer Bauernbetriebe mehr Geld erhalten, erklärte die Kleinbauernvereinigung. Bauernverbandspräsident und CVP-Nationalrat Markus Ritter (cyp, SG) hielt diesen Vorschlag nicht für sinnvoll. Einerseits würden so ökonomisch falsche Anreize gesetzt, andererseits seien viele der Betriebe, welche 30 Hektaren überstiegen, Generationen- oder Betriebsgemeinschaften. Diese seien sinnvoll, da die Inhaber und Inhaberinnen solcher Zusammenschlüsse Maschinen und Infrastruktur einfacher teilen, effizienter produzieren und sich die Freizeit besser einteilen könnten. Würde eine Obergrenze eingeführt, würden sich solche Betriebe einfach wieder in die einzelnen Betriebe aufteilen, so die Bedenken Ritters.<sup>64</sup>

Selon les données récoltées par Agroscope, le **revenu agricole a connu une augmentation en 2020**. Par rapport à l'année précédente, la hausse s'élève à 7.5 pour cent par unité de main-d'œuvre familiale, pour atteindre CHF 58'600. Trois facteurs sont mis en avant pour expliquer cette augmentation. Premièrement, le prix de la viande de porc continue sa hausse, bénéficiant aux éleveuses et éleveurs porcins. Deuxièmement, la demande indigène a passablement augmenté avec la crise de Covid-19 avec, entre autres, un intérêt marqué pour la vente directe. Troisièmement, les conditions météorologiques 2020 auront permis de bonnes récoltes – contrairement à 2021. Quelques secteurs, tels que celui de la betterave sucrière et celui de la viticulture, auront toutefois souffert, respectivement, pour des raisons de maladies dans les cultures et d'écoulement de la marchandise. Finalement un autre aspect, pointé du doigt par la présidente de l'USPF, Anne Challandes, permet d'expliquer cette hausse: à savoir, la diminution du nombre d'unité de main-d'œuvre familiale (-0.7% par rapport à l'année précédente), répartissant le salaire, mais également la charge de travail, sur un nombre moins élevé de personnes. Dans les médias, les agricultrices et agriculteurs ne se sont pas montrés particulièrement émus par cette augmentation, les fluctuations étant légion d'année en année. Un paysan vaudois déclarait alors, avec une pointe de cynisme, dans le 24 Heures: «Pis de toute façon, 8% de pas grand-chose, ça fait pas grand-chose non plus!»<sup>65</sup>

## Tierische Produktion

### ANDERES

DATUM: 27.07.1991  
SERGE TERRIBILINI

Le DFEP a décidé de ne plus intervenir dans la **fixation du prix du lait à l'étalage**, et de créer ainsi des conditions de concurrence entre les distributeurs. La fixation du prix est ainsi du ressort des centrales laitières, des grossistes ou des détaillants, bien que les augmentations soient tout de même surveillées par Monsieur prix. Le gouvernement a néanmoins gardé la compétence de fixer le prix payé aux producteurs.<sup>66</sup>

### ANDERES

DATUM: 20.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

L'année 1991 a connu une chute importante du **prix de la viande** de boucherie (plus de 10% par rapport à 1990, tandis que la viande de boeuf a baissé de 30 % en deux ans) pour les producteurs. Il a toutefois été remarqué que le prix à la vente n'avait, dans le même temps, pas bougé. Cette situation a été largement dénoncée, en particulier par les éleveurs et l'USP. D'autre part, le gouvernement a débloqué 16 millions de francs pour permettre le stockage de surplus de viande afin d'éviter un effondrement du marché.<sup>67</sup>

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 15.01.2015  
LAURA SALATHE

Dass sich durch die Aufhebung der Euro-Bindung des Frankens alle für den Export bestimmten Milchprodukte auf einen Schlag um einen Fünftel verteuert hatten, machte der Schweizer Milchindustrie zu schaffen und beeinflusste den **Milchpreis im Jahr 2015** negativ. Der Luzerner Milchverarbeiter Emmi gab nur wenige Tage nach der Aufhebung des Mindestkurses bekannt, dass Bauern und Bäuerinnen, welche Milch für Exportprodukte herstellen, fortan weniger Geld für ihre Milch erhalten werden. Dieser Umstand und die Sorge um die zukünftigen Exporte veranlassten die Branchenorganisation Milch (BO-Milch) dazu, die Politik zum Handeln aufzufordern. Ihr Sprecher Stefan Kohler erläuterte gegenüber der Luzerner Zeitung, dass Eveline Widmer-Schlumpf das Versprechen abgegeben habe, der Milchwirtschaft unter die Arme zu greifen, wenn der Markt dies erfordere, und genau dies sei nun der Fall. Er forderte vom Bund ein Hilfspaket von zusätzlichen CHF 114.9 Mio. für die Absatzförderung im In- und Ausland sowie zusätzliche Direktzahlungen in der Höhe von CHF 75 Mio., um die Einkommensverluste der Landwirtinnen und Landwirte einzudämmen.

Der Ständerat und der Nationalrat genehmigten im Juni 2015 einen Nachtragskredit, welcher die Ausfuhrbeiträge für landwirtschaftliche Verarbeitungsprodukte um zusätzliche CHF 25,6 Mio. erhöhte. Trotzdem setzten die tiefen Milchpreise die Bauern und Bäuerinnen weiter unter Druck. Aufgrund der tiefen Preise wurde medial auch der Strukturwandel in der Milchwirtschaft aufgezeigt und diskutiert. In den vergangenen rund 20 Jahren hatte sich die Anzahl der milchproduzierenden Betriebe von rund 44'000 auf etwas mehr als 22'000 halbiert. Auch die Anzahl Milchkühe hatte von 689'023 im Jahr 1995 auf 544'028 im Jahr 2014 um rund 21% abgenommen. Da sich die durchschnittliche Menge an produzierter Milch pro Betrieb in der gleichen Zeitspanne aber mehr als verdoppelt hatte, war die Milchmenge insgesamt gestiegen. Dies sei möglich gewesen, weil der technische Fortschritt die Milchproduktion effizienter gemacht habe. Die Futterflächen ergäben heute mehr Ertrag, die Fütterung erfolge effizienter und die genetischen Entwicklungen hätten die Kühe leistungsfähiger gemacht, so die Erklärung von Kurt Nüesch, Direktor der Schweizer Milchproduzenten (SMP). Dass jährlich rund 900 Betriebe geschlossen haben, sei zum Teil eine Konsequenz des Kostendrucks, aber auch auf die fehlenden Nachfolger und Nachfolgerinnen zurückzuführen. Übrig geblieben seien die Betriebe, welche günstiger pro Kuh mehr Milch produzieren konnten.<sup>68</sup>



## Infrastruktur und Lebensraum

### Raumplanung und Wohnungswesen

#### Bodenrecht

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 14.10.1991  
DIRK STROHMANN

Während die Privilegierung des Selbstbewirtschafters in den Räten grundsätzlich unbestritten war, konnten sich **beide Kammern** in der Frage der Einbeziehung von Nebenerwerbsbetrieben in das Gesetz, welches Bundesrat und Ständerat ursprünglich auf die Haupterwerbsbetriebe hatten beschränken wollen, **auf den vom Nationalrat bereits in der Januarsession gefundenen Kompromiss einigen**. Nachdem dort der Antrag einer von Vollmer (sp, BE) geführten Kommissionsminderheit auf Einbeziehung jener Betriebe, deren Ertrag «namhaft zum Einkommen einer bäuerlichen Familie beiträgt» nur mit Stichentscheid des Präsidenten Bremi (fdp, ZH), bei einem Patt von je 92 Stimmen, abgelehnt worden war, begrenzte der Rat den Geltungsbereich des Gesetzes auf Betriebe, die mindestens die halbe Arbeitskraft einer bäuerlichen Familie beanspruchen. Mit dieser Entscheidung folgte der Rat der Forderung Bundesrat Kollers nach Strukturanpassungen im Bereich der Landwirtschaft, welche gerade im Hinblick auf den zukünftigen Europäischen Wirtschaftsraum und das GATT unausweichlich würden.

Bis zuletzt umstritten war dagegen die Frage, wann ein – von Gesetzes wegen unzulässiger – «übersetzter Preis» für den Erwerb landwirtschaftlichen Bodens vorliege. Nachdem der Nationalrat der kleinen Kammer entgegengekommen war, indem er auf eine numerisch unbestimmte Umschreibung verzichtete, reduzierte diese ihre ursprünglich weiter gehenden Forderungen. Demnach gilt ein Erwerbspreis nunmehr als übersetzt, wenn er die Preise der betreffenden Region im Mittel der letzten fünf Jahre um mehr als 5 Prozent übersteigt.<sup>69</sup>

## Sozialpolitik

### Sozialversicherungen

#### Invalidenversicherung (IV)

MOTION  
DATUM: 11.09.2013  
FLAVIA CARONI

Der Nationalrat nahm gegen den Antrag des Bundesrates eine Motion Büchler (cvp, SG) an, die für **teilinvalide Landwirte** IV-Renten in einer Höhe fordert, die eine Weiterführung des Betriebs bis zur Übernahme durch die nächste Generation ermöglicht. Der Bundesrat hatte argumentiert, die IV biete eine Kompensation für den Erwerbsfähigkeitsverlust durch Invalidität, jedoch keine Garantie dafür, auf dem angestammten Beruf zu bleiben. Eine Andersbehandlung der Landwirte laufe dem Prinzip der Volksversicherung zuwider. Die Vorlage wurde vom Ständerat 2013 noch nicht behandelt.<sup>70</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Parteien

#### Grosse Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 27.04.1990  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Mit einem **Thesepapier** legte die SVP auch ihre Position zur Landwirtschaftspolitik dar. Ihre Vorstellungen decken sich im wesentlichen mit denen des Bauernverbandes, wie sie in dessen im Berichtsjahr eingereichten Volksinitiative formuliert sind. Im Zentrum soll der bäuerliche Familienbetrieb stehen, dessen **Einkommen** in der Regel weiterhin **über die Garantie kostendeckender Produktpreise finanziert** werden soll; immerhin soll auch das Instrument der **Direktzahlungen** vermehrt zum Einsatz kommen.<sup>71</sup>

**POSITIONSPAPIER UND PAROLEN**  
DATUM: 19.01.1991  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Fragen zur Strukturanpassung der Landwirtschaft im Umfeld eines sich wandelnden Europa und der GATT-Verhandlungen hatte die SVP bereits in einer Resolution zur künftigen Landwirtschaftspolitik, welche an der Delegiertenversammlung vom 19. Januar in Sissach (BL) verabschiedet wurde, aufgegriffen. Sie setzte sich darin für die **Sicherstellung des bäuerlichen Einkommens**, zugunsten einer bodenabhängigen, standort- und umweltgerechten landwirtschaftlichen Produktion, **für die effiziente Nutzung** der inländischen Produktionsmöglichkeiten, für die **Förderung der bäuerlichen Familienbetriebe** sowie für die Abgeltung der **multifunktionalen Leistungen** der Landwirtschaft ein.<sup>72</sup>

### **Liberale Parteien**

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 14.08.1990  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Zusammen mit der **Arbeitsgruppe für eine neue Agrarpolitik (NAP) und der SP lancierte der LdU die Initiative «Bauern und Konsumenten».**

### **Verbände**

**VERBANDSCHRONIK**  
DATUM: 01.11.2017  
SAMUEL BERNET

#### **Landwirtschaft**

Am 1. November 2017 verabschiedete der Bundesrat die Gesamtschau zur mittelfristigen Weiterentwicklung der Agrarpolitik, deren Ziel es war, dass die Schweiz innerhalb der nächsten vier Jahre neue Handelsabkommen abschliessen sollte, was mit einem partiellen Abbau der Zölle für ausländische Agrarprodukte einhergehen würde. Der **Schweizer Bauernverband (SBV) wehrte sich vehement gegen den angestrebten Zollabbau des Bundesrats**. Ein Dorn im Auge war dem SBV insbesondere ein Satz auf Seite 59 der Gesamtschau: «Vor diesem Hintergrund wird der Bundesrat in der mittelfristigen Weiterentwicklung der Agrarpolitik einen Grenzschutzabbau im Agrarbereich anstreben, der die Preisdifferenz zwischen dem In- und Ausland um 30 bis 50 Prozent reduziert.» In einer gleichentags veröffentlichten Stellungnahme mit dem Titel «Bundesrat missachtet Volkswillen und will Landwirtschaft opfern» machte der SBV geltend, dass es für die Schweizer Bauern ohne Grenzschutz keine «auch nur annähernd kostendeckende Produzentenpreise» mehr geben würde, was auch die Direktzahlungen des Bundes nicht kompensieren könnten. Auch stehe der im September 2017 von der Stimmbevölkerung klar angenommene Verfassungsartikel über die Ernährungssicherheit im Widerspruch zu den agrarpolitischen Absichten des Bundesrates. Mehr Freihandel würde eine nachhaltige und tierfreundliche einheimische Produktion nicht stärken, im Gegenteil, dadurch würde sich der Strukturwandel verschärfen und der Rückgang von landwirtschaftlichen Betrieben weiter vorangetrieben, monierte der SBV. Der Bauernverband riet dem Bundesrat, die Gesamtschau zu «schreddern» – neue Ideen, nicht alte Ideologien seien gefragt. In einem Interview mit der Berner Zeitung verteidigte der zuständige Bundesrat Schneider-Ammann den Kurs des Bundesrates. Die EU stehe kurz vor einem Freihandelsabkommen mit den vier Staaten des Mercosur-Wirtschaftsraums (Brasilien, Argentinien, Paraguay und Uruguay), was es in Zukunft etwa der deutschen Industrie aufgrund von Zollreduktionen erlauben werde, viel billiger in diese Staaten zu exportieren. Wolle die Schweizer Wirtschaft im Exportmarkt gegenüber der europäischen Industrie konkurrenzfähig bleiben und keine Arbeitsplätze an die Nachbarstaaten verlieren, dann müsse man beim Mercosur-Abkommen nachziehen. Er versuchte die Bauern damit zu besänftigen, dass «kein Mensch von komplett zollfrei [redet]» und im äussersten Fall die Hälfte des heutigen Schutzes aufgegeben werden müsste. Niemand wolle die Landwirtschaft abschaffen, das sei eine masslose Übertreibung, so Schneider-Ammann. Zu beruhigen vermochte das den Bauernverband jedoch nicht; an der Jahresmedienkonferenz im Januar 2018 im solothurnischen Derendingen bekräftigte der SBV seine Haltung. «Fairer Handel statt Freihandel» war das Credo des Bauernverbandes, denn eine nachhaltige, umweltschonende und tierfreundliche Landwirtschaft sei nicht möglich zu Weltmarktpreisen.

Kurz darauf spitzte sich die Lage zwischen Bauernverbandspräsident Markus Ritter und Wirtschaftsminister Schneider-Ammann zu. Der SBV wollte bei Schneider-Ammann persönlich vorsprechen und bat in einem Brief um ein Gespräch, um die «Zusammenarbeit und die Kommunikation zu besprechen», so Ritter im St. Galler Tagblatt. Die Verbandsspitze hatte sich bei der Erarbeitung der Gesamtschau des Bundesrates übergangen gefühlt, da sie vorgängig nicht angehört worden sei. Schneider-Ammann schlug das Angebot jedoch aus: «Ein separates Treffen mit Vertretern des Bauernverbandes ist nicht geplant», liess sich das WBF in einigen

Medien zitieren. Stattdessen wolle man im Februar 2018 alle Beteiligten an einen runden Tisch zum Mercosur-Agrar-Gipfel einladen, um ein Freihandelsabkommen mit dem südamerikanischen Wirtschaftsraum zu diskutieren. Diese Einladung schlug am 24. Januar 2018 wiederum der Bauernverband aus. Die Gesamtschau des Bundesrates stelle keine Grundlage für eine zukunftsfähige Landwirtschaft dar, hiess es in einer Medienmitteilung des SBV. Einige vom Bundesrat gemachte Annahmen seien «komplett unrealistisch», so etwa die Kostenentwicklung bei den meisten Vorleistungen oder was die Löhne für die landwirtschaftlichen Angestellten angehe. Hinzu komme, dass ein Plan fehle, wie die «massiven Verluste der Bauernfamilien» aufgefangen würden.

Nachdem der Mercosur-Agrar-Gipfel in Bern tatsächlich ohne Bauernverband abgehalten worden war – andere agrarwirtschaftliche Verbände wie die Schweizer Milchproduzenten, IP-Suisse, Bio-Suisse, die Agrarallianz oder Proviande hatten daran teilgenommen – äusserten die Medien Skepsis gegenüber der Strategie des SBV. «Trotzende Bauern befremden» übertitelte die «Nordwestschweiz» ihren Kommentar, in welchem der Bauernverband aufgefordert wurde, die Marktöffnung aktiv mitzugestalten, anstatt sich «trotzig im Reduit zu verschanzen». Die NZZ sprach von einem «Eigentor des Bauernverbands», weil die Bauern mit der Gesprächsverweigerung die Sympathien der breiten Bevölkerung und der Wirtschaft aufs Spiel setzen würden.

Im April 2018 reiste eine 50-köpfige Delegation unter der Leitung Schneider-Ammanns nach Südamerika in die Mercosur-Staaten, um Informationen aus erster Hand zu erhalten; auch dieser Reise blieb der SBV fern. Es war der negative Höhepunkt in der Beziehung zwischen dem Bauernverband und dem WBF; danach trat etwas Entspannung ein. Glaubt man den Mutmassungen in den Medien, so dürften insbesondere erste Zahlen in den Verhandlungen zwischen den Mercosur-Staaten und der EU dazu beigetragen haben. Nach aktuellstem Angebot wollte die EU jährlich einen Import von rund 100'000 Tonnen Rindfleisch zulassen; auf die Bevölkerung der Schweiz umgerechnet wären das rund 2'000 Tonnen Rindfleisch, dessen Import die Schweiz zu tieferen Zolltarifen zulassen müsste, würde das Schweizer Abkommen inhaltlich jenem der EU gleichen. Bei einem jährlichen Schweizer Konsum von 100'000 Tonnen Rindfleisch, wovon bereits heute 45'000 Tonnen importiert würden, scheine das verkraftbar, kommentierte die «Nordwestschweiz».

Ende April nahmen Schneider-Ammann und Ritter den Gesprächsfaden wieder auf und vereinbarten ein Treffen, bei dem es jedoch zu keiner sachlichen Einigung kam – Schneider-Ammann hielt nach wie vor an jenem Satz auf Seite 59 fest, aufgrund dessen der Bauernverband auf die Barrikaden gegangen war. Immerhin gestand Ritter anfangs Mai in der NZZ ein, dass er nicht grundsätzlich gegen Freihandel sei, dass es aber rote Linien gebe, beispielsweise solle auch in Zukunft zugunsten der Ernährungssicherheit der heutige Anteil der importierten Lebensmittel von rund 40 Prozent beibehalten werden und nicht weiter steigen. Zeit für eine «Versachlichung der Diskussion» bleibe, so Ritter, weil acht betroffene EU-Länder zum EU-Mercosur-Abkommen Vorbehalte geäussert hätten und damit jene Verhandlungen noch andauern dürften. Einig seien sich Schneider-Ammann und Ritter jedoch gewesen, dass es in der Kommunikation zwischen dem Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) und dem Bauernverband Verbesserungspotenzial gebe; seither tausche man sich wieder aus.

Am 4. Juni 2018 wurde die Gesamtschau des Bundesrates im Nationalrat behandelt und mit 108 zu 74 Stimmen (7 Enthaltungen) zur Überarbeitung an den Bundesrat zurückgewiesen, womit sich die Aggarlobby im Parlament vorerst gegen den Bundesrat durchsetzen konnte.<sup>73</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 16.01.2019  
CHRISTIAN GSTEIGER

Der im Herbst vergangenen Jahres vom SBV durchgeführte Test, in **Hofläden Zahlungen mit der Bezahli-App «Twint»** zu ermöglichen, war ein Erfolg, wie die Aargauer Zeitung im Januar berichtete. Während der dreimonatigen Testphase im Kanton Aargau nutzten über 400 Kunden das Angebot. Man habe sich deshalb dazu entschieden, schweizweit Hofläden bei der Einrichtung des bargeldlosen Zahlungssystems zu unterstützen, erklärte Andrea Oldani vom Bauernverband gegenüber der Zeitung.<sup>74</sup>

1) Analyse APS des journaux 2021 – Agriculture

2) Agrarpolitische Revue, 22/1965–66, p. 368 ss.; BO CE, 1966, p. 200 ss.; BO CN, 1966, p. 159 ss.; BO CN, 1966, p. 161 ss.; BO CN, 1966, p. 189 ss.; FF, II, 1965, p. 433 ss.; NZZ, 25.2., 11.3. et 12.3.66.

3) AB NR, 1988, S. 1486; AB NR, 1988, S. 889 f.; AB NR, 1988, S. 894 f.; Die Volkswirtschaft, 61/1988, Nr. 3, S. 6 ff.; Vat., 29.4.88; Presse vom 22.7.88; SHZ, 18.8.88; TA, 13.10.88.

4) Délib. Ass. féd., III, 1989, p. 26 ss.

- 5) BZ, 18.12.90.; Demandes de l'USP: presse du 12.9.90 et RFS, 38, 18.9.90. Demandes du VKMB: NZZ, 17.9.90 et Gnuég Heu dune, 6, 9/90.
- 6) Revenu paysan en 1990: Bund, 9.10.90; Vat., 18.12.90; JdG et Express, 20.12.90; NZZ, 10.10., 24.12.90 et 8.1.91 ainsi que LID-Dokumentationsdienst, 309, 19.12.90.; Sur le problème des prix agricoles et du salaire paritaire: SHZ, 4.1.90.
- 7) BO CN, 1991, p. 218 s.; FF, I, 1991, p. 1319, p. 1319; Presse du 5.3.91; LID-Pressedienst, 1691, 8.3.91.
- 8) BO CE, 1991, p. 218 s.
- 9) Gnuég Heu dunel, 1, 26.1.91; Bund, 28.1.91; presse du 11.2.91; 24 Heures, 14.2.91; LID-Pressedienst, 1685, 25.1.91.; Presse du 22.1. et 25.4.91; Express et AT, 23.1.91; SHZ, 7.2.91.; RO, 1991, p. 429 ss.
- 10) BO CE, 1991, p. 440; BO CE, 1991, p. 735 s.; BO CN, 1991, p. 216 s.; NF, 18.7.91.
- 11) TA, 2.9.91; Gnuég Heu dunel, 6, 11.9.91; NZZ, 2.9. et 13.9.91; LID-Pressedienst, 1718, 13.9.91.
- 12) BO CN, 1991, p. 1989; BO CN, 1991, p. 219 s.
- 13) BO CN, 1991, p. 230 ss.; LM, 2.4.91; NZZ, 20.4.91; 24 Heures, 18.9., 19.9 et 23.9.91; NZZ, 11.12.91.
- 14) LM, 18.4.91; SGT, 16.11.91; LZ, 21.12.91
- 15) NZZ, 25.9.91; Express, 24.12.91
- 16) Presse du 28.1.92.
- 17) BO CE, 1992, p. 234 ss.; LID-Pressedienst, 1744, 20.3.92.; Presse du 6.3 et 19.3.92
- 18) BO CN, 1992, p. 1016 ss.; Presse du 27.5, 17.6 et 18.6.92.; BZ, 4.6.92; Bund, 13.6.92; LNN, 15.6.92; NZZ, 17.6.9.
- 19) BO CN, 1992, p. 1216 s.
- 20) NF et LZ, 4.5.92; JdG, 11.6.92; NZZ, 23.6.92; BZ et 24 Heures, 19.12.92; Bund, 15.4.92; NZZ, 16.4.92; BaZ et LZ, 2.9.92.
- 21) Presse du 18.9 et 19.9.92; SN, 29.9.92; NZZ, 30.9.92.
- 22) BO CE, 1992, pp. 1118 ss.; Presse du 3.12.92.
- 23) BO CE, 1992, p. 1118 ss.; BO CE, 1992, p. 1125 s.; NF, 12.12.92.
- 24) BO CN, 1992, p. 2543 s.; BO CN, 1992, p. 2544 s.
- 25) LID-Pressedienst, 1785, 28.12.92.; Presse du 24.12.92.
- 26) Bund, 15.4.93; BZ, 3.2 et 13.2.93; Express, 21.1.93; LNN, 15.2.93; NQ, 27.1.93; NZZ, 6.2.93; Presse des 17.2 et 10.4.93.
- 27) Lib., 11.4.01.
- 28) Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles (FAT), rapport du 8.4.02; presse du 9.4.02.; TG, 20.11.01.
- 29) Communiqué de presse de la Station fédérale de recherche en économie et technologie agricoles du 10.4.02; Lib., 11.4.03.
- 30) Communiqué de presse du DFE du 24.4.02; presse du 25.4.02.
- 31) Presse du 1.5.02.
- 32) Presse du 13.11.02.
- 33) Presse du 19.11.02.
- 34) Communiqué de presse de la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon du 9.9.2003.
- 35) Communiqué de presse de l'USP du 17.11.2003 (réaction de l'USP). Voir aussi le texte Entre multifonctionnalité et globalisation - Rapport de situation 2003, publié par l'USP; presse du 8.1.04.
- 36) Office fédéral de l'agriculture, Rapport agricole 2003, Berne 2003; communiqué de presse de l'OFAG du 17.11.03 et presse du 18.11.03. Postulat Bugnon: BO CN 2002, p. 1691.
- 37) BO CE, 2004, p. 112.
- 38) BO CN, 2004, p. 1225.
- 39) Communiqué de presse de la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon du 31.8.04; NZZ, 2.9.04.
- 40) Office fédéral de l'agriculture, Rapport agricole 2004; communiqué de presse de l'OFAG du 25.11.04; presse du 26.11.04.
- 41) Communiqué de presse de la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon, 5.9.05; Lib., LT et QJ, 6.9.05.
- 42) Lib., 8.9.06.
- 43) Communiqué de presse de l'ART, 4.9.07.
- 44) Communiqué de presse de l'ART, 4.9.08; NZZ, 5.9.08.
- 45) BO CN, 2009, p. 348 ss.
- 46) Communiqué de presse de l'ART, 31.8.09.
- 47) NZZ et LT, 13.4.10; LT, 26.10.10.
- 48) FF, 2011, p. 2753; presse du 24.3 et du 29.6.11; Lib., 26.3.11; SoS, 3.6.11; 24h, 24.6.11; TA, 25.6.11.
- 49) QJ, 4.10.11.
- 50) OFAG, Rapport agricole 2011, 31.10.; Blick et QJ, 1.11.11.
- 51) NZZ, 21.9.12.
- 52) BLW (2013): Agrarbericht 2013; Medienmitteilung Agroscope Reckenholz-Tänikon vom 5.9.13; LZ, 13.11.13.
- 53) BZ, 5.12.14; Lit. OECD; BaZ, 30.10.14
- 54) Bundesamt für Landwirtschaft (Hg.), Agrarbericht 2014, Bern 2014; Medienmitteilung BfS vom 23.12.14; Lib, 18.11.14
- 55) Agrarforschung Schweiz (2015); NZZ, TA, 10.3.15
- 56) Medienmitteilung WBF 04.11.2015; NZZ, 5.11.15; SoZ, 8.11.15; LZ, SGT, 12.11.15; BZ, 19.11., 20.11.15; BZ, Blick, SZ, 27.11.15; AZ, BaZ, Blick, Bund, LZ, Lib, NZZ, SGT, TA, TG, 28.11.15; So-Bli, 29.11.15; BZ, 2.12.15; WW, 3.12.15; BZ, 8.12.15; LZ, NZZ, 9.12.15; NZZ, 11.12.15
- 57) AB NR, 2016, S. 1376 ff.; BaZ, LT, NZZ, TA, 16.9.16
- 58) AB SR, 2016, S. 913 ff.; AZ, NZZ, 30.11.16
- 59) AB NR, 2017, S. 223 ff.
- 60) AB NR, 2018, S. 226f.
- 61) AB SR, 2020, S. 18 f.
- 62) AB NR, 2015, S. 560.; AB SR, 2014, S. 1297 f.
- 63) Medienmitteilung Agroscope vom 4.9.15; Medienmitteilung BFS vom 6.10.15; NZZ, 5.9.15; SoZ, 6.9.15; BZ, NZZ, 7.10.15; NZZ, 23.10.15; BZ, NZZ, 14.11.15
- 64) AZ, LZ, NZZ, SGT, 3.2.16
- 65) Communiqué de presse d'Agroscope du 05.10.2021; 24H, 16.10.21
- 66) Presse du 17.6., 18.6.91 et 29.6.91; LNN, 19.6.91; Bund, 19.6.91. et 27.7.91; Bund, 27.7.91
- 67) TA, 9.2., 2.10.91 et 5.11.91; BaZ, 6.11.91; LZ, 11.11.91; NQ, 20.12.91; NZZ, 3.10.91.
- 68) Marktbericht Milch BLW vom 01.01.16; LZ, 29.1.15; LZ, NZZ, 30.1.15; LZ, SGT, 31.1.15; Blick, 6.2.15; LT, 28.2.15; NZZ, 5.3.15; SoZ, 22.3.15; TA, 25.3.15; BZ, 1.4.15; SGT, 4.4.15; LZ, 9.4.15; AZ, 15.4.15; LT, 7.5.15; Lib, 19.5.15; TA, 27.5.15; SO, 31.5.15; TA, 17.6.15; LZ, 18.6.15; Blick, 7.7.15; LZ, 25.7.15; NZZ, 18.8.15; SO, So-Bli, 23.8.15; Blick, 27.8., 28.8., 1.9.15; TG, 4.9.15; AZ, NZZ, 18.9.15; Blick, 28.9.15
- 69) AB NR, 1991, S. 1619 ff.; AB NR, 1991, S. 1826 f.; AB NR, 1991, S. 2036; AB NR, 1991, S. 858 ff.; AB NR, 1991, S. 86 ff.; AB SR, 1991, S. 139 ff.; AB SR, 1991, S. 722 ff.; AB SR, 1991, S. 851 ff.; AB SR, 1991, S. 920 ff.; BBl, 1991, S. 1530 ff.
- 70) AB NR, 2013, S. 1325 f.
- 71) Presse vom 27.4.90
- 72) Presse vom 21.1.91; SVP-Pressedienst vom 21.2.91.
- 73) Bericht BR vom 01.11.17; Medienmitteilung Bauernverband vom 01.11.17; Medienmitteilung Bauernverband, 24.01.2018; Medienmitteilung Bundesamt für Landwirtschaft, 1.11.2017; Medienmitteilung des Schweizer Bauernverbands, 03.01.2018; AZ,

2.11., 4.11.17; LZ, 6.11.17; BZ, 7.11., 8.11.17; Blick, 29.11.17; AZ, 2.12.17; NZZ, 4.1.18; LZ, SGT, 8.1.18; AZ, 11.1.18; TA, WoZ, 25.1.18; LZ, SGT, 2.2.18; WW, 15.2.18; TA, 20.2.18; AZ, NZZ, TA, 21.2.18; AZ, 3.3.18; TA, 14.3.18; AZ, SGT, 16.3.18; AZ, 9.4.18; NZZ, 27.4., 3.5.18; AZ, SGT, 4.5.18; AZ, 9.5.18; TA, 12.5.18; NZZ, 2.6.18; AZ, NZZ, TA, 5.6.18; TA, 6.6.18  
74) AZ, 16.1.19